

Vendée Ingénierie



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT



Un impératif et quatre grandes priorités animent notre mandat : l'impératif de la transition écologique, faire vivre l'âme de la Vendée, être le garant des solidarités entre les Vendéens, bâtir les infrastructures de demain, et accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs projets au service des Vendéens.

Cette 4^e priorité s'est traduite par la mise en place des Contrats Vendée Territoires en 2016. L'objectif était simple : offrir de la visibilité aux communes et aux intercommunalités dans leurs projets, soit plus de 650 projets accompagnés en 4 ans.

Avec Vendée Ingénierie, nous souhaitons également offrir un soutien technique aux collectivités qui le souhaitent. Parce ce qu'elles ont parfois besoin d'être accompagnées sur un projet structurant.

Le guide qui vous est présenté répond à ces questions, en décrivant précisément les compétences et les prestations d'ingénierie que proposent le Conseil départemental et ses partenaires. Ensemble, nous travaillons dans un esprit de partenariat et de complémentarité : ainsi en est-il par exemple de l'ingénierie locale proposée par l'Etat via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) afin d'éviter les doublons.

Ce service, auquel près de 40 collectivités de Vendée ont déjà fait appel, constitue un véritable accompagnement tout au long de votre projet : du démarrage à sa réalisation, en passant par l'analyse des besoins et la définition des prestations d'appui technique et des partenaires à mobiliser.

Le Conseil départemental de la Vendée et ses partenaires sont fiers de pouvoir vous soutenir dans vos projets au service des Vendéens.

**Le Président du Conseil départemental
de la Vendée**



ÉDITOS

Le président de la République a souhaité mettre en place un service d'ingénierie de l'État en vue de porter des politiques nationales orientées vers les problématiques d'aménagement et d'assister les collectivités pour l'aboutissement de leurs projets. La loi 2019-753 du 22 juillet 2019 crée l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dédiée à ces missions. Cette agence, outre sa structure propre, associe les principaux établissements publics intervenant pour les collectivités territoriales (CEREMA, ADEME, BPI France, Banque des territoires...) et s'appuie sur les services de l'État présents au plus près du terrain. L'ANCT peut apporter une assistance en ingénierie pour des projets originaux, pilote ses propres programmes (action cœur de ville, petites villes de demain...) et peut contractualiser avec des territoires fragiles sous la forme de pactes territoriaux. Le préfet du département est le délégué territorial de l'ANCT, aidé par un délégué territorial adjoint qui, en Vendée, est le Directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM).

Pour la définition des axes stratégiques départementaux d'intervention de l'ANCT, le préfet dispose des propositions du Comité Local de Cohésion Territoriale (CLCT) qui réunit élus locaux, acteurs de l'ingénierie et État. La Vendée constitue un département fort bien structuré en termes d'ingénierie territoriale avec un réseau, Vendée ingénierie, bien implanté, efficace et reconnu. Aussi le choix opéré, partagé avec le président du Conseil départemental, est d'articuler les deux services, ANCT et Vendée ingénierie, pour utiliser au mieux leur complémentarité. De même, le CLCT sera coprésidé par le président du Conseil départemental et le préfet. De manière opérationnelle, un dispositif d'échange d'informations et de coordination a été mis en place entre les différents partenaires. Nous aurons sans doute quelques ajustements à effectuer pour implanter l'ANCT dans la réalité des besoins des collectivités. Mais la volonté de progresser, en cohérence avec l'offre de services des acteurs du territoire, est bien là. Gageons que les résultats ne se feront pas attendre.

Benoît Brocart
Préfet de la Vendée



La Vendée est un département fédérateur qui a su depuis de nombreuses années regrouper l'ensemble des collectivités dans différents domaines. Ainsi se sont créés de multiples organismes touchant aux projets d'aménagement des communes et intercommunalités tels que l'eau, l'énergie, les communications, le numérique, l'urbanisme...

Le réseau Vendée Ingénierie créé en 2018 leurs a permis d'échanger de manière plus intense, de mieux identifier leurs missions respectives, et de proposer des actions plus concertées au bénéfice des collectivités.

Aujourd'hui, dans un contexte budgétaire et réglementaire de plus en plus contraignant, il apparaît plus que jamais essentiel de renforcer l'accompagnement des collectivités et des élus dans la réalisation de leurs projets.

Dans cette perspective, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée salue la coopération naissante du Réseau Vendée Ingénierie et des services de l'État dans le cadre du Comité Local de Cohésion Territoriale et souhaite que les élus puissent trouver auprès de ces instances l'appui et le conseil nécessaire pour mener à bien leurs projets.

Anne-Marie Coulon
Présidente de l'Association des Maires et Présidents
de Communautés de Vendée



Le réseau Vendée Ingénierie

Guichet unique de compétences, Vendée Ingénierie est une plateforme réunissant plusieurs partenaires regroupés sous une bannière commune pour soutenir et faciliter la réalisation de vos projets. Une enquête en ligne a permis de mieux connaître vos besoins en ingénierie, il en ressort un véritable intérêt pour un accompagnement dans vos projets, une coordination des différents partenaires et un recensement des actions qui peuvent vous être proposées.

Afin de faciliter votre compréhension des différents accompagnements techniques possibles, les membres de Vendée Ingénierie ont souhaité regrouper la présentation de leurs prestations dans un seul guide. Vous y trouverez l'assistance dont vous pouvez bénéficier à chaque étape de vos projets, depuis la réflexion en amont jusqu'à la phase opérationnelle.








Le fonctionnement

Pour toute question qui concerne de manière spécifique un organisme, vous pouvez consulter l'annuaire à la fin de ce guide et contacter directement la structure concernée.

Pour les projets plus complexes, pluridisciplinaires, vous pouvez contacter Vendée Ingénierie :

Quel processus pour votre projet ?

-  Demande d'appui technique*
-  Analyse du besoin d'appui technique*
-  Définition des prestations d'appui technique
-  Réalisation des prestations
-  Évaluation des prestations

* en lien avec l'Agence nationale de cohésion territoriale (ANCT)



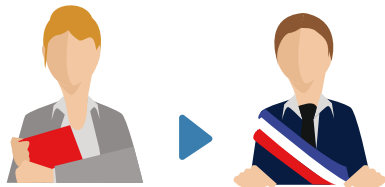
du réseau Vendée Ingénierie

Afin de faciliter vos démarches, vous avez la possibilité de :

- contacter un numéro unique qui enregistrera votre demande : 02 28 85 86 02
- ou envoyer un mail à vendeeingenierie@vendee.fr

Le référent du Département sur votre territoire se déplacera dans les dix jours en mairie pour vous rencontrer et échanger sur votre projet et vos besoins en appui technique.

Après cet échange, une réunion en mairie pourra être organisée avec les différents partenaires potentiels pour vous présenter l'accompagnement possible, fixer ensemble une feuille de route et vous accompagner dans votre projet.



Le référent du territoire rencontre la collectivité sous 10 jours



Le référent du territoire organise une réunion de travail avec les représentants de la collectivité



Les partenaires mènent les travaux nécessaires afin de répondre à la commande de la collectivité



Quels sont les membres du réseau et dans quels domaines interviennent-ils ?



Dans ce guide, vous trouverez les principaux partenaires susceptibles de vous accompagner dans vos projets, à savoir :

- **Le Département de la Vendée**
- **Vendée Expansion et l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée**
- **Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Vendée**
- **L'Association Départementale d'Information sur le Logement et l'Énergie (ADILE) de Vendée**
- **L'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée**
- **Trivalis**
- **Vendée Eau**
- **Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV)**
- **Vendée Énergie**
- **Vendée Numérique**

D'autres organismes pourront également être associés en fonction de vos besoins, vous trouverez un annuaire détaillé à la fin de ce guide.



Département de la Vendée

Garant des solidarités humaines et territoriales, le Département intervient en ingénierie dans de nombreux domaines aux côtés des collectivités vendéennes :

- En matière sociale, le Département œuvre pour l'enfance, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et l'insertion
- Il accompagne les collectivités dans leurs projets d'aménagement en matière d'urbanisme et d'habitat
- Compétent dans les domaines de la culture, il peut soutenir la mise en valeur du patrimoine, la conservation des archives, la lecture publique et les projets archéologiques
- Soucieux de la préservation de l'environnement, le Département peut conseiller sur la gestion de l'eau, des espaces naturels ou sur des politiques de développement durable. Il peut également intervenir via son Laboratoire de l'environnement et de l'alimentation (LEAV),
- En matière touristique, un appui peut être apporté pour les itinéraires cyclables à vocation touristique ou les sentiers pédestres
- Enfin, l'Observatoire départemental pourra fournir des données et des analyses sur ces différents thèmes



Vendée Expansion / Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée

Vendée Expansion et l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée qui réunit un ensemble de partenaires publics et privés ont pour mission d'accompagner les territoires pour un développement harmonieux de notre département.

Quatre types de missions peuvent être réalisés au service des collectivités :

- De l'ingénierie routière pour la création ou l'entretien de voiries et des aménagements routiers divers
- Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des aménagements de sols ou la construction de bâtiments, des concessions d'aménagement pour des zones d'habitation ou pour accueillir des activités économiques
- La négociation foncière
- Une ingénierie de projets touristiques apportant conseils, assistance et connaissance du territoire.

Les interventions de Vendée Expansion ou de l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée se font à titre onéreux dans le cadre d'une convention



Le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

Le CAUE de la Vendée accompagne les élus vendéens depuis 40 ans. Créé pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, il conseille, sensibilise et forme :

- les communes et les autres collectivités : urbanisme, amélioration du cadre de vie du bourg et via le « Paysage de Votre Commune », programmation et accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour les projets d'équipements, participation aux jurys de concours, formation des élus, etc.
- les particuliers dans leurs projets de construction et les porteurs de projets : de la maison au jardin... aux hébergements touristiques (gîtes, etc.)

L'intervention du CAUE se situe de préférence en amont des projets pour définir, avec les élus, les objectifs à atteindre dans l'aménagement urbain et/ou paysager



L'ADILE

Créée en 1993 à l'initiative du Département avec le soutien de nombreux partenaires publics et privés, l'ADILE de Vendée est membre du réseau ANIL et assure les missions suivantes :

- assurer au bénéfice de ses membres toutes études liées au logement ou l'habitat dans le cadre de l'observatoire départemental ou d'observatoires locaux de l'habitat. Elle a développé un savoir-faire reconnu par ses partenaires qui lui a permis d'être agréée par le Ministère du Logement pour son observatoire des loyers
- informer le public sur toute question touchant au logement et à l'habitat. L'association assure un rôle de prévention, notamment en direction des publics fragilisés, en sécurisant le cadre décisionnel des ménages, en particulier sur le plan juridique et financier. Elle vise à favoriser le bon déroulement des projets d'accession à la propriété des ménages
- informer le public sur les questions touchant aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables. Elle anime notamment des plateformes de rénovation énergétiques de l'habitat

L'ADILE intervient pour ses adhérents selon une cotisation annuelle déterminée par l'Assemblée Générale de l'ADILE



L'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée

L'Établissement Public Foncier de la Vendée est un outil de l'État au service des collectivités du département. Il est principalement chargé d'acquérir et de porter le foncier nécessaire aux projets des collectivités locales vendéennes. Il est également compétent pour réaliser toutes les études ou travaux (dépollution, démolition, etc.) de nature à faciliter l'aménagement ou la construction ultérieure des terrains.



Regroupant l'ensemble des communes de Vendée, le syndicat départemental Trivalis assure la compétence du traitement des déchets provenant des ménages vendéens ou résidents en Vendée. Le traitement comprend :

- les opérations de transport depuis les centres de transfert et les déchèteries vers les lieux de traitement et de valorisation
- l'exploitation des installations publiques de traitement des déchets en Vendée ainsi que les études pour de nouveaux équipements et leur construction,
- la vente des matériaux recyclables aux filières industrielles et l'écoulement du compost aux agriculteurs.



Vendée Eau

Vendée Eau exerce la compétence « production et distribution de l'eau potable » de 264 des 267 communes de Vendée, depuis le 1^{er} janvier 2018, pour le compte des 19 communautés de communes et d'agglomération.

Vendée Eau investit pour garantir une desserte en eau potable de bonne qualité pour tous les usages - population vendéenne et consommation saisonnière, activités économiques, agricoles et touristiques - aujourd'hui et demain.

Vendée Eau investit aussi pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable à l'horizon 2050, et pour une gestion patrimoniale forte afin de garantir la pérennité des ouvrages et des réseaux du service d'eau.

Vendée Eau confie l'exploitation du service et la facturation aux abonnés à 4 sociétés (SAUR, STGS, SUEZ et VEOLIA) par des contrats de délégation de service public, tout en garantissant à ses abonnés un prix unique de l'eau potable partout en Vendée.

Vendée Eau apporte également une assistance à ses adhérents et à leurs communes, pour des missions et des prestations dans les domaines de l'assainissement, de la défense extérieure contre l'incendie, des économies d'eau et de la protection de la ressource en eau.



Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV)

Le SyDEV est le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée auquel adhèrent toutes les communes et intercommunalités vendéennes. Il agit pour leur compte par transfert de compétences, pour garantir le service public de la distribution des énergies à tous les Vendéens.

À l'heure de la transition énergétique, des réseaux intelligents et du numérique, le SyDEV accompagne les collectivités et les usagers vendéens dans la mise en œuvre des actions dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la mobilité durable et du développement des énergies renouvelables.

Le SyDEV a transformé sa Régie de production d'Énergie de Vendée (REVE) en Société Anonyme d'Économie Mixte Locale dont il détient 75 % du capital. Dénommée « Vendée Énergie », elle est au service de toutes les collectivités locales de Vendée et leurs groupements.



Vendée Énergie

Vendée Énergie est une Société d'Économie Mixte (SEM) de production et de distribution d'énergies renouvelables, créée par le SyDEV pour 65 %, le Département pour 10 %, la Caisse des Dépôts. Son capital social de 10 M€, est détenu par le SyDEV pour 75 %, la Caisse des Dépôts et Consignations pour 10 %, Sorégies pour 10 % et Sergies pour 5 %. Avec un chiffre d'affaires consolidé de 11 M€ en 2017, Vendée Énergie a développé, construit et exploite aujourd'hui 7 parcs éoliens (58 MW) et 60 centrales photovoltaïques sur toitures et au sol (30 MW). Vendée Énergie accompagne par ailleurs le développement de projets de méthanisation et a co-investi à ce jour dans 2 unités.

Fort de son retour d'expérience, Vendée Énergie travaille aujourd'hui sur l'ensemble de la chaîne de valeur sur la production d'énergies renouvelables et a diversifié récemment son activité dans la production et la distribution d'Hydrogène vert et de BioGNV, contribuant ainsi à une valorisation maîtrisée de l'énergie produite au cœur du territoire.



Vendée Numérique

Vendée Numérique a pour principale mission de déployer les réseaux Très Haut Débit (fibre optique) sur tous les secteurs où il est constaté une carence de l'initiative privée, soit sur l'ensemble du département, à l'exception des territoires de La Roche-sur-Yon Agglomération, du Pays des Olonnes et de la ville de Mareuil-sur-Lay-Dissais où se déploient directement les opérateurs privés.

L'intervention de Vendée Numérique s'inscrit suivant les modalités définies dans le cadre du Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui vise à desservir tous les Vendéens en fibre d'ici 2025. En attendant, des solutions Très Haut Débit non filaires (technologies radio) sont mises en place à partir de 2019.



Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée

Depuis 1954, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée accompagne l'ensemble des élus des communes et intercommunalités de Vendée dans l'exercice de leur fonction. Lieu d'échange et de partage, elle favorise la mise en réseau des élus du territoire et en assure la représentation au sein de nombreuses commissions intéressant la vie des collectivités.

L'AMPCV a pour objectifs :

- de faciliter l'exercice des fonctions des élus locaux
- de conduire des missions de conseil et d'accompagnement en direction des élus vendéens.

Organisme agréé depuis 1995, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée propose une offre de formation complète et diversifiée pour aider les élus à appréhender l'environnement territorial, le fonctionnement des collectivités et les évolutions réglementaires.

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée est aujourd'hui un interlocuteur reconnu des pouvoirs publics.



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée est un établissement public local, représentant l'ensemble des collectivités affiliées (communes et établissements publics). Il gère plus de 13 000 agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels) relevant des 430 collectivités et établissements publics communaux et intercommunaux.

Le Centre de Gestion intervient obligatoirement pour l'organisation des concours et examens d'entrée dans la fonction publique territoriale, dans la gestion des carrières des agents territoriaux, dans la gestion d'une bourse de l'emploi ainsi que dans la gestion des instances consultatives pour les collectivités affiliées.

Par ailleurs, le Centre de Gestion propose de nombreuses interventions dans les différents domaines de la gestion quotidienne des collectivités (gestion de la paie des agents et élus, conseil en recrutement, conseil en organisation, conseil juridique tous domaines, gestion et élimination des archives, santé et sécurité au travail,...).

e-Collectivités, opérateur public de services numériques, est le partenaire des collectivités territoriales et établissements publics situés sur la région des Pays de la Loire.

Son objectif est de développer les usages numériques des collectivités ligériennes et de les accompagner dans l'administration électronique.

Le syndicat mixte permet de mutualiser les moyens pour offrir aux collectivités des solutions numériques performantes et accessibles, d'apporter l'expertise technique nécessaire à leur fonctionnement et d'assurer un service de proximité aux agents et élus des collectivités.



Géo Vendée

Créée en 2006 par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée, Le SyDEV et Vendée Eau, Géo Vendée est la plateforme des Systèmes d'Information Géographique au service de toutes les collectivités de Vendée. L'association a pour objet la promotion des Systèmes d'Information Géographiques, la gestion des données territoriales et le développement d'applications métiers collaboratives.

Aujourd'hui, Géo Vendée collecte et diffuse les données territoriales de près de 70 adhérents et vous accompagne dans la maîtrise de vos données métiers en développant, en interne et sur mesure, des applications, outils et observatoires collaboratifs.

Géo Vendée est l'outil favorisant le mode collaboratif et mutualisé de la donnée entre tous ses adhérents.

Productrice de référentiels, Géo Vendée organise avec les collectivités vendéennes la Base Adresse Locale Vendée et pilote la production du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS, plan des rues urbaines à 10 cm de précision).

En tant qu'acteur du développement économique ayant vocation à contribuer à la construction d'un écosystème performant, la CCI Vendée a pour missions principales :

- l'accompagnement des entreprises dans toutes les étapes de leur parcours de développement;
- la représentation et la défense des intérêts du monde économique vendéen;
- la gestion des infrastructures nécessaires au développement économique du territoire (ports & aérodromes);
- la formation des actuels et futurs collaborateurs des entreprises.

Fort de une expertise approfondie du tissu économique vendéen et des problématiques notamment d'urbanisme commercial, et grâce aux outils et bases de données dont elle dispose (observatoires du commerce, de la consommation des ménages, etc.) la CCI accompagne les collectivités dans leurs réflexions et projets de développement économique. Elle réalise des études de stratégie d'implantation commerciale, conseille et assure le suivi des projets d'implantation, de transfert ou regroupement de commerces et des projets d'aménagement de centre-bourg et centre-ville.



Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Porte-parole du secteur, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat représente les artisans et défend leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. Par son action et les moyens qu'elle met en œuvre, elle est l'intermédiaire entre les acteurs publics, qui définissent des politiques de développement régionales ou locales, et les entreprises artisanales.

La CMA assure des missions d'aide au développement de l'artisanat et d'accompagnement des entreprises. Plus de 700 collaborateurs, spécialistes de l'économie, de la gestion et de la formation, agissent au quotidien pour faire de l'artisanat la 1^{re} entreprise de la région Pays de la Loire.

La CMA est aussi investie dans la formation des futurs collaborateurs de l'entreprise, avec l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat, son centre de formation.

En Pays de la Loire, l'artisanat est constitué de 69 000 établissements, 148 000 salariés et apprentis, qui œuvrent au quotidien pour le dynamisme et le développement de nos territoires.



Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture de la Vendée assure des missions au service des agricultures et des territoires, et plus particulièrement :

- Des missions de service public, comme l'identification des animaux, la surveillance biologique des territoires contre les maladies des cultures, l'accompagnement à l'installation en agriculture, la gestion des contrats d'apprentissage en agriculture, etc.
- Des missions de représentation de la profession agricole auprès des pouvoirs publics et notamment en tant que personne publique associée : avis sur les PLU, les SCOT, les permis de construire en milieu rural, les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)...
- Des missions de conseil auprès des entreprises agricoles (conseil d'entreprise, conseil agronomique, conseil en élevage, conseil environnemental) et des missions d'accompagnement des collectivités pour leurs projets territoriaux en lien avec l'agriculture (projet agricole territorial, plan alimentaire territorial, volet agricole des Plans Climat Air Energie territoriaux, projets de plantations, valorisation des déchets non agricoles en agriculture...)

La chambre d'agriculture est pilotée par des élus représentant l'activité agricole du territoire (chefs d'exploitation, syndicats agricoles, salariés agricoles, groupements de production, propriétaires fonciers, mutualité sociale agricole). Les élections ont lieu tous les 6 ans, c'est ensuite la session (34 membres), le bureau (instance de pilotage) et le Président qui assurent le pilotage de la Chambre pour la durée de la mandature.



Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

L'État s'organise pour optimiser son offre en ingénierie vers les territoires. À cette fin, la loi 2019-753 du 22 juillet 2019 crée l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Cette dernière, outre sa structure propre associée au niveau national les principaux établissements publics intervenant pour les collectivités territoriales (CEREMA, BPI France, Banque des territoires,...) et localement le réseau Vendée Ingénierie. L'ANCT peut apporter une assistance en ingénierie pour des projets originaux, pilote ses propres programmes (action cœur de ville, petites villes de demain...), et peut contractualiser avec des territoires fragiles avec les pactes territoriaux. Le délégué territorial de l'agence dans le département est le préfet. Il coordonne l'action des différents

services de l'agence. Pour la définition des axes stratégiques, le préfet est aidé par le Comité Local de Cohésion Territoriale qui réunit élus locaux, acteurs de l'ingénierie et État.

Plus d'informations sur :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr>

Vous trouverez dans ce guide les différents types d'accompagnement et de conseil que les membres du réseau Vendée Ingénierie peuvent proposer pour vous accompagner dans vos projets.

Les coordonnées des membres du réseau se trouvent à la fin de ce guide.

Pour toute question vous pouvez contacter le numéro de Vendée Ingénierie (02 28 85 86 02) ou adresser un mail à vendeeingenierie@vendee.fr

Ce guide est également disponible sur internet et sera régulièrement actualisé en ligne.

Table des matières

Afin de vous aider au mieux dans vos projets, nous avons regroupé par thématique les différentes fiches décrivant les interventions des partenaires

SOLIDARITÉS



Enfance et famille : petite enfance	16
Enfance et famille : protection de l'enfance	17
Autonomie des personnes âgées : conseil et expertise	18
Autonomie des personnes en situation de handicap	19
Insertion et lutte contre la précarité	20
Action sociale de territoire	21

HABITAT ET LOGEMENT



Accompagnement d'opérations de logement social	24
Une nouvelle approche de l'accession sociale à la propriété	25
Mise en œuvre d'opérations en faveur de la rénovation de l'habitat privé	26
Plateforme territoriale de rénovation énergétique et de l'habitat (PTREH)	27
Lutte contre l'habitat indigne	28
Permanences habitat sur le logement	29
Observatoire local de l'habitat et du foncier	30
Observatoire local des loyers	31

AMÉNAGEMENT URBANISME ET VOIRIE



Documents d'urbanisme et programme local de l'habitat (PLH)	34
Documents d'urbanisme et diagnostic agricole	35
Aménagement de centres-bourgs et d'espaces publics	36
Diagnostic de l'appareil commercial et définition d'une stratégie	37
Création d'un quartier d'habitation ou d'un parc d'activités	38
Réparation des incidences agricoles et évaluation indemnitaire	39
Construction ou rénovation de bâtiments publics	40
Valorisation du patrimoine bâti dans les bourgs	41
Valorisation de la nature dans les bourgs	42
Accompagnement foncier des collectivités, dynamisation de centre-bourg	43
Prestation de négociation foncière	44
Construction et réparation d'un ouvrage d'art	45
Aménagements routiers sur voirie départementale en agglomération	46
Entretien de la voirie communale	47
Aménagements de voirie	48
Terrain de football - City stade	49
Direction de l'exécution de travaux pour la construction d'équipements publics (électricité publique, communications électroniques, signalisation lumineuse et bornes de recharge)	50
Maintenance-exploitation d'équipements publics (éclairage public, signalisation, terrains de sport et bornes de recharge)	51
Conseil aux collectivités en matière de déploiement de la fibre optique	52
Conseil aux collectivités en matière de téléphonie mobile	53

EAU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



Assistance technique départementale en matière d'assainissement	56
Appui à l'autosurveillance des stations d'épuration en matière de prévention du risque sanitaire lié au COVID-19	57
Assistance aux services d'assainissement pour l'exploitation du service et de la facturation aux usagers	58
Accompagnement à la restauration et la gestion des milieux aquatiques	59
Recherche et gestion de ressources en eau souterraine	60
Accompagnement des collectivités aux actions de protection de la ressource en eau	61
Accompagnement des collectivités pour la maîtrise de la consommation d'eau potable dans les bâtiments publics	62
Prestation pour l'exploitation et l'amélioration de la défense extérieure contre l'incendie (DECI)	63
Plantation et gestion durable des haies et boisements	64
Réseau local Vendée « Manger local, ce n'est pas banal »	65
Surveillance sanitaire des établissements ou structures de restauration collective	66
Appui à la maîtrise sanitaire d'un bâtiment ERP vis-à-vis du risque légionelle	67
Le tri est de la fête : aides aux organisateurs de rassemblement pour réduire les déchets	68
Favoriser l'utilisation de gravats de recyclage pour la réalisation de travaux	69
Mise à disposition partielle du service commande publique en matière de déchets	70
Mise à disposition partielle des ambassadeurs du tri des déchets	71
Accompagnement à l'optimisation des parcs de véhicules et à l'acquisition de véhicules propres	72
Maîtrise de la demande en énergie et mise en œuvre d'énergies renouvelables sur les bâtiments	73
Développement, installation et exploitation de centrales photovoltaïques sur bâtiments	74
Conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage de centrales de production d'énergies renouvelables	75

CULTURE ET PATRIMOINE



Conservation du patrimoine	78
Valorisation du patrimoine	79
Restauration des édifices religieux	80
Archéologie	81
Conservation des archives	82
Gestion des archives papier et électroniques	83
Assistance aux projets de bibliothèques	84
Soutien des bibliothèques au quotidien	85
Mise en place et structuration de réseaux de lecture publique	86
Accompagnement pour le recrutement de bibliothécaires qualifiés	87

TOURISME



Création ou amélioration de sentiers pédestres et pistes cyclables	90
Mise en valeur touristique d'un site naturel	91
Création, extension, aménagement d'une aire de camping-cars	92
Audit et perspectives d'équipements touristiques publics	93
Audit et perspectives de l'hébergement touristique marchand	94



ADMINISTRATION ET GESTION



Ressources humaines, organisation, conseil administratif et juridique	19
Mise en réseau et formation des élus	19
Services numériques	19
Système d'information et développement d'applications collaboratives	19



SOLIDARITÉS

Le Département met en œuvre une action sociale harmonisée sur le territoire, au plus proche de l'utilisateur et à tous les âges de la vie, de la petite enfance au grand âge. Cet accompagnement est réalisé par les équipes du Département au sein des 31 Maisons des Solidarités et de la Famille (MDSF), où un accueil polyvalent de premier niveau y est assuré.

OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Projet de structure d'accueil petite enfance (création, développement, transformation)
- Expertise sur la structuration existante de l'offre d'accueil et de services

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Aide à l'évaluation de l'opportunité
- Production de données statistiques départementales et/ou adaptées au territoire
- Fourniture d'éléments réglementaires, financiers et stratégiques
- Accompagnement technique et méthodologique au développement du projet

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Prise de contact et premier entretien
- Conseil et information de premier niveau



2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Conseil sur l'opportunité du projet et son adéquation avec les besoins repérés
- Appui à la définition des objectifs du projet et de son montage
- Évaluation de la possibilité d'intégrer l'action au projet social de territoire porté par le Département
- Possibilité d'aide à la préparation du dossier pour l'examen de la demande d'autorisation ou avis d'ouverture auprès du Département (établissements)
- Évaluation de l'autorisation, de l'avis d'ouverture ou de l'agrément
- Orientation et mobilisation des ressources du Département
- Mise en relation avec les partenaires et financeurs potentiels

3 ÉTUDE PRÉALABLE

- Aide à l'étude d'opportunité
- Appui méthodologique à l'analyse des besoins sur le territoire concerné
- Partage du diagnostic social territorial

4 RÉFÉRENCES

- Schémas portés par le Département, l'État et par les organismes de Sécurité Sociale, documentation départementale

INTERVENANT

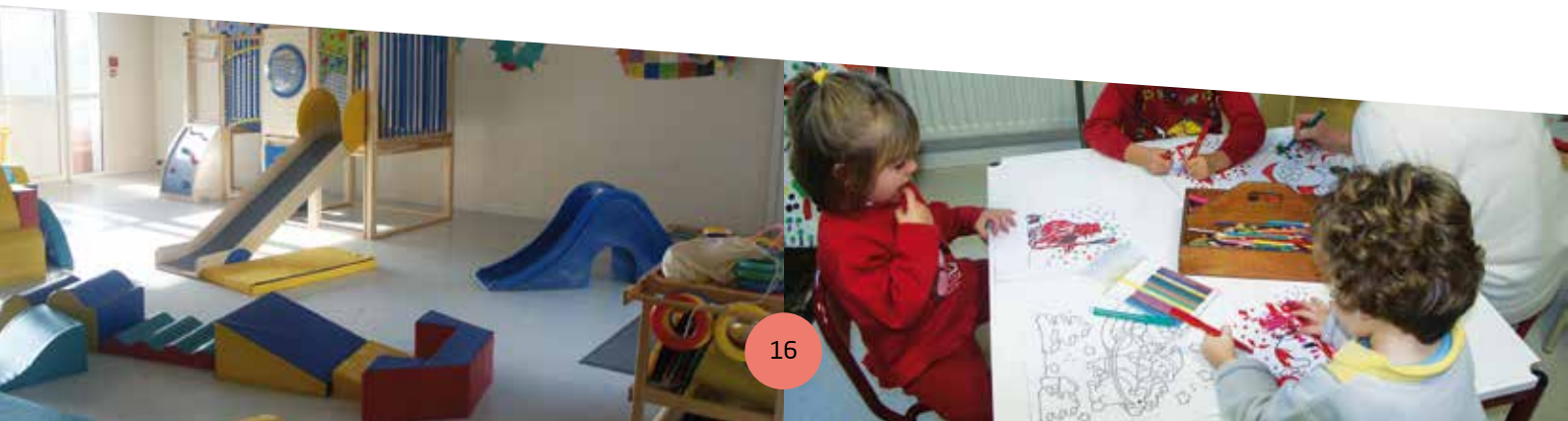
- Département

BÉNÉFICIAIRES

Communes, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS), intercommunalités

EXEMPLES

Micro-crèches de Treize-Septiers, Boufféré et Cugand : accompagnement par le médecin de la protection maternelle et infantile pour adapter les équipements aux besoins d'accueil du territoire, organiser le bâtiment pour un accueil adapté des enfants et produire un projet d'établissement conforme aux attendus réglementaires et contextuels.



OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Soutien technique à l'évaluation de l'enfance en danger
- Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Formations et informations thématiques mises en place par le Département
- Soutien méthodologique à la démarche écrite de la transmission de l'information préoccupante à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Prise de contact et premier entretien sur le volet de souhaits d'information sur les dispositifs de protection de l'enfance



2 ACCOMPAGNEMENT

- Repérage des besoins en matière de connaissance et du cadre d'intervention en protection de l'enfance
- Proposition de formations ou d'informations thématiques mises en place par le Département
- Fourniture de livrets d'information relatifs au dispositif de protection
- Appui méthodologique à la transmission d'informations préoccupantes

3 RÉFÉRENCES

- Schémas portés par le Département, l'État et par les organismes de Sécurité Sociale, documentation départementale

INTERVENANT

- Département

BÉNÉFICIAIRES

Communes, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS), Intercommunalités

EXEMPLES

Diffusion large du flyer de communication et d'information sur la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)

Formation des partenaires (CCAS, communes et autres) à l'usage du formulaire permettant de signaler une information préoccupante



AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES : CONSEIL ET EXPERTISE



OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Prise en compte des besoins des personnes âgées dans les documents cadres : schéma de cohérence territoriale (SCOT), Programme local de l'habitat (PLH), Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU, PLUi)
- Prévention de la perte d'autonomie
- Soutien aux aidants
- Lutte contre l'isolement des personnes âgées
- Adaptation de l'offre existante d'établissement et de services

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Production de données statistiques
- Fourniture d'éléments réglementaires, financiers, et stratégiques
- Accompagnement technique et méthodologique dans le repérage des organisations et missions du Département, ainsi que dans la formalisation des partenariats utiles au développement du projet



ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Prise de contact et premier entretien
- Conseil et information de premier niveau

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Information sur les missions du Département pour accompagner la mise en place de projets locaux :
 - orientations en matière de planification territoriale
 - financements potentiels
 - axes prioritaires en matière de prévention
- Conseil sur l'opportunité du projet : appui à la définition des objectifs recherchés dans la démarche
- Orientation et mobilisation des ressources du Département
- Mise en relation avec les partenaires et financeurs potentiels
- Avis sur l'adéquation du projet avec les besoins repérés
- Aide au montage du projet et de l'action

3 ÉTUDE PRÉALABLE

- Appui méthodologique à l'analyse des besoins sur le territoire concerné
- Partage du diagnostic social territorial
- Évaluation de la possibilité d'intégrer l'action au projet social de territoire porté par le Département

4 AUTORISATIONS

- Autorisations de transformation d'établissements et de services médico-sociaux bénéficiant d'un financement public, délivrées à l'issue d'une procédure d'appel à projet
- Autorisations de transformation d'établissements et de services médico-sociaux ne bénéficiant pas de financement public, délivrées sur présentation d'un dossier de demande

5 RÉFÉRENCES

- Schémas portés par le Département, l'État et par les organismes de Sécurité Sociale

INTERVENANT

- Département

BÉNÉFICIAIRES

Communes, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS), intercommunalités

EXEMPLES

Autorisation d'établissements ou de services médico-sociaux (résidence autonomie, EHPAD, service d'aide à domicile).

AUTONOMIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Lutte contre l'isolement des personnes en situation de handicap
- Accès à l'autonomie et prévention de la perte d'autonomie à tous les âges de la vie
- Adaptation de l'offre existante d'établissements et de services

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Production de données statistiques
- Fourniture d'éléments réglementaires, financiers, et stratégiques
- Accompagnement technique et méthodologique dans le repérage des organisations et missions du Département, ainsi que dans la formalisation des partenariats utiles au développement du projet



ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Prise de contact et premier entretien
- Conseil et information de premier niveau

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Information sur les missions du Département pour accompagner la mise en place de projets locaux :
 - orientations en matière de planification territoriale
 - financements potentiels
 - axes prioritaires en matière de prévention
- Conseil sur l'opportunité du projet : appui à la définition des objectifs recherchés dans la démarche
- Orientation et mobilisation des ressources du Département
- Mise en relation avec les partenaires et financeurs potentiels
- Avis sur l'adéquation du projet avec les besoins repérés
- Aide au montage du plan d'action

3 ÉTUDE PRÉALABLE

- Appui méthodologique à l'analyse des besoins sur le territoire concerné
- Partage du diagnostic social territorial
- Évaluation de la possibilité d'intégrer l'action au projet social de territoire porté par le Département

4 AUTORISATIONS

- Autorisations de création et de transformation d'établissements et de services médico-sociaux bénéficiant d'un financement public, délivrées à l'issue d'une procédure d'appel à projet
- Autorisations de création et de transformation d'établissements et de services médico-sociaux ne bénéficiant pas de financement public, délivrées sur présentation d'un dossier de demande

5 RÉFÉRENCES

- Schémas portés par le Département, l'État et par les organismes de Sécurité Sociale

INTERVENANT

- Département

BÉNÉFICIAIRES

Communes, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS), intercommunalités

EXEMPLES

Évolution de l'offre dédiée aux adultes en situation de handicap

Accueil de jour pour des personnes déficientes intellectuelles

Foyer pour des personnes en situation de handicap vieillissantes

Structuration de l'accueil familial en Vendée

OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Insertion professionnelle par la mise en œuvre des clauses sociales dans la commande publique
- Développement et renforcement des liens entre les chantiers d'insertion et les collectivités et/ou entreprises

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Information sur les articles du code des marchés publics relatifs à l'insertion sociale
- Conseil et accompagnement sur les modalités d'application des clauses retenues
- Mise en relation avec les chantiers d'insertion ou d'autres dispositifs opportuns

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Prise de contact et premier entretien
- Conseil et information de premier niveau



2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Conseil sur l'opportunité du projet
- Appui à l'analyse des besoins du territoire
- Appui à la définition des objectifs du projet
- Orientation et mobilisation des ressources du Département
- Conseils pour la recherche de financements et sur les dispositifs existants
- Mise en relation avec les partenaires et financeurs potentiels

3 ÉLABORATION DU PROJET

- Avis technique sur l'adéquation du projet avec les besoins repérés
- Accompagnement à l'élaboration et au montage du projet ou de l'action
- Accompagnement sur les modalités d'application des clauses sociales dans les marchés publics

4 RÉFÉRENCES

- Schémas portés par le Département, l'État et par les organismes de Sécurité Sociale

INTERVENANTS

- Département
- Les acteurs du PLIE (Plan d'insertion et d'emploi de la Roche-sur-Yon) et de la MDEDE (Maison départementale de l'emploi et du développement économique)

EXEMPLE

Une collectivité gérant un EHPAD souhaite mettre en place un marché public pour répondre à ses besoins en blanchisserie et envisage l'intervention d'un chantier d'insertion. Elle pourra solliciter le Département pour l'appuyer dans son projet



ACTION SOCIALE DE TERRITOIRE

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Opération innovante visant à la mise en œuvre de projets ou d'actions favorisant l'insertion des publics les plus fragiles

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Accompagnement technique et méthodologique dans l'élaboration d'un projet social, d'une action sociale innovante
- Accompagnement éventuel dans les recherches de financement

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Prise de contact et premier entretien
- Conseil de premier niveau et réunion d'information

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Appui à la définition des objectifs du projet
- Appui pour envisager un contenu des actions à mener
- Orientation et mobilisation des partenaires
- Information sur les outils financiers mobilisables

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Appui méthodologique à l'analyse des besoins sociaux du territoire concerné
- Partage du diagnostic social territorial

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Avis sur l'adéquation de l'opération avec les besoins sociaux du territoire
- Aide au montage du projet et de l'action

5 EXPLOITATION

- Schémas départementaux



INTERVENANT

- Département

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités

COMMENT SOLLICITER L'APPUI TECHNIQUE DU DÉPARTEMENT

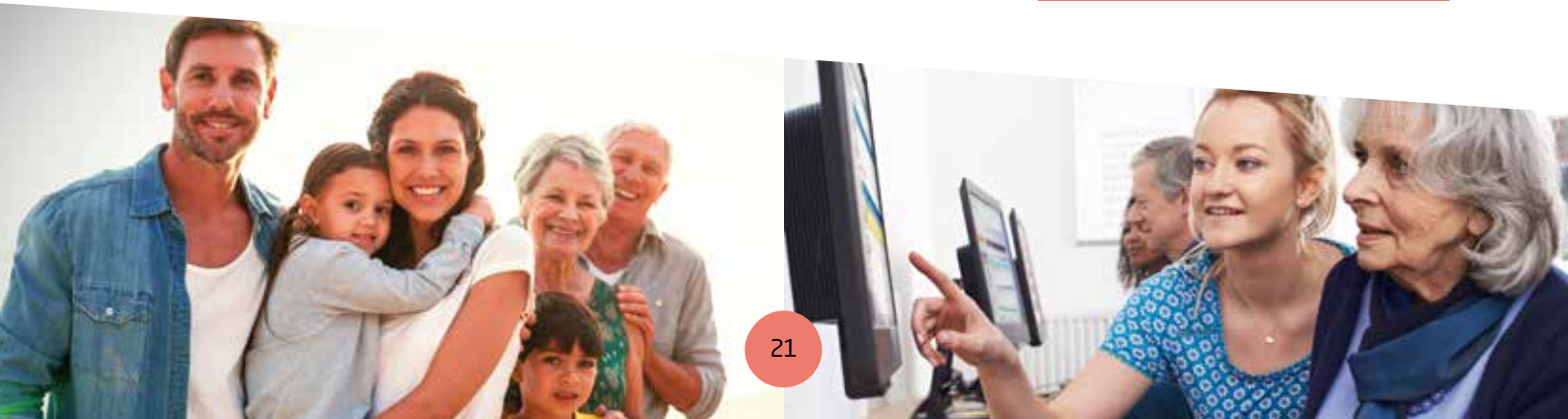
Votre demande d'appui technique est à adresser à votre référent de territoire d'action sociale

EXEMPLE

Boufféré : organisation d'une semaine de la parentalité avec des conférences et ateliers

Organisation d'un événement de sensibilisation sur l'alcoolisme

Ateliers destinés aux personnes âgées pour les aider dans l'utilisation d'un ordinateur





HABITAT ET LOGEMENT

Le logement est essentiel dans la vie des Vendéens, de sa construction à sa rénovation. Il nécessite un suivi attentif de la part des collectivités pour répondre aux différents besoins et anticiper les évolutions.

ACCOMPAGNEMENT D'OPÉRATIONS DE LOGEMENT SOCIAL



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Projets de création de logements sociaux

PRESTATIONS PROPOSÉES

Accompagnement de la collectivité en amont d'un projet de logements à vocation sociale



ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Entretien téléphonique, puis rendez-vous sur le site de l'intercommunalité ou de la commune
- Présentation générale de la politique « logement social »

2 APPROCHE GLOBALE DU LOGEMENT SOCIAL SUR UN TERRITOIRE

- Présentation détaillée des politiques de l'habitat et du logement social, avec d'autres partenaires le cas échéant : cadre réglementaire, financements, partenaires potentiels, etc.
- Apports réglementaires sur la thématique de l'habitat et du logement social, en lien avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) le cas échéant
- Apports de données et analyse, en lien avec l'observatoire départemental de l'habitat : parc locatif social, demande locative sociale, production récente et programmation en cours
- Présentation des objectifs de production de logements sociaux sur la zone concernée
- Retours d'expériences sur des actions menées sur d'autres territoires en matière de logement social (production et gestion)
- Avis sur des programmes d'aides directes au logement social
- Participation aux réunions à la demande

3 OPÉRATION DE LOGEMENT SOCIAL

- Avis sur la localisation, la mixité des logements, le nombre de logements, la typologie des logements, le niveau de loyer... en amont de l'inscription à la programmation du Département (déléataire des aides à la pierre hors territoire de la Roche-sur-Yon Agglomération)

INTERVENANTS

- Département
- Possibilité de conseil par le CAUE pour les aspects architecturaux

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités

EXEMPLES

Accompagnement des collectivités sur les caractéristiques des logements à construire : taille, public cible (jeunes, personnes âgées, etc.), niveau de loyer

Conseil sur le maintien à domicile en logement social



UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Création de logements abordables destinés à l'accèsion à la propriété : le Bail Réel Solidaire (BRS) « AQEO » est une nouvelle opportunité offerte aux ménages vendéens de devenir propriétaires en dissociant le foncier du bâti pour réduire le prix des logements (de 20 à 40 % en dessous du marché), avec une TVA à 5,5 %. Les B.R.S. AQEO conclus avec les ménages sous plafond de ressources peuvent être comptabilisés comme du logement social pour la collectivité.

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Conseil sur le choix des sites de développement
- Montage financier des opérations en BRS et recherche de partenariats
- Information des ménages et accompagnement dans leur projet d'acquisition



ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Un premier entretien téléphonique, puis possibilité de rendez-vous en collectivité
- Présentation à la collectivité du montage des opérations en BRS et des modalités d'intervention de Vendée Foncier Solidaire

2 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Recherche de sites et étude d'opportunité sur le développement de BRS
- Aide à la consultation des opérateurs
- Montage financier des projets
- Rédaction des contrats
- Suivi de la commercialisation des BRS
- Information des candidats acquéreurs
- Choix des dossiers retenus en commission d'attribution à laquelle est associée la collectivité
- Acquisition du foncier par Vendée Foncier Solidaire avec une participation de la collectivité
- Signature d'un bail réel solidaire avec le ménage
- Suivi des ménages et de la revente du logement à prix abordable à de nouveaux bénéficiaires, le cas échéant.

INTERVENANTS

- Vendée Foncier Solidaire, en lien avec le Département, l'EPF de la Vendée, l'ADILe et Vendée Habitat

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités

EXEMPLES

8 opérations lancées la première année de création de la structure, correspondant à 82 logements (Les Sables d'Olonne, La Roche-sur-Yon, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Jean de Monts...)



MISE EN ŒUVRE D'OPÉRATIONS EN FAVEUR DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT PRIVÉ



OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : sur toutes les thématiques concernant la rénovation de l'habitat (adaptation à la perte d'autonomie, rénovation énergétique, remise en état de logements vacants, etc.)
- Et/ou Programme d'intérêt général (PIG) : une thématique en particulier
- Accompagnement pour les études pré-opérationnelles et pour la mise en œuvre des opérations

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Conseil pour la définition du besoin
- Information sur la procédure et la méthodologie
- Avis sur l'étude réalisée
- Avis sur le suivi-animation
- Aide au montage administratif et financier des opérations



ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION / DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Entretien téléphonique, puis rendez-vous sur le site de l'intercommunalité
- Présentation du cadre réglementaire, technique et financier des opérations
- Information sur la procédure, la méthodologie, information sur les financements possibles et les dispositifs disponibles, le calendrier...
- Conseil pour la définition du besoin

2 MISE EN ŒUVRE DE L'ÉTUDE OU DU SUIVI ANIMATION D'OPAH

- Conseil pour l'élaboration du cahier des charges de l'étude puis du suivi-animation
- Participation aux réunions (comité technique, comité de pilotage...)
- Fourniture de données et apports réglementaires
- Avis sur l'étude pré-opérationnelle
- Conseil pour la définition des actions retenues dans le suivi-animation
- Conseil sur l'articulation avec une Plateforme territoriale de rénovation de l'habitat (PTREH), guichet unique d'information sur la rénovation énergétique à destination des particuliers
- Avis sur les règlements d'aides sur fonds propres des collectivités, retours d'expérience sur des actions menées dans d'autres territoires
- Aide à la constitution du dossier administratif ANAH pour l'étude et le suivi-animation
- Élaboration conjointe de la convention, suivi des avis de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Organisation du passage en Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH)
- Aide à la constitution des demandes de subvention et de paiement ANAH

3 SUIVI

- Participation à l'analyse des critères quantitatifs et qualitatifs de réussite de l'OPAH
- Avis sur bilan périodique de l'opération
- Conseil sur évolution des actions, le cas échéant
- Participation à des réunions d'information des acteurs locaux

INTERVENANTS

- Département
- Opérateurs d'OPAH
- CAUE

BÉNÉFICIAIRES

Communes et
intercommunalités

EXEMPLES

Information sur les différentes étapes et le déroulement d'une OPAH et sur les subventions possibles

Aides financières locales pour encourager la rénovation, le maintien à domicile des personnes âgées, la lutte contre l'insalubrité, etc.

Actions de communication pour les particuliers sur les aides

PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DE L'HABITAT (PTREH)

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Mise en place et animation de Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique et de l'Habitat (PTREH) à destination des particuliers

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Accompagnement pour la mise en place de Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique et de l'Habitat, seule ou couplée à une opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Cette plateforme apportera : conseil, audit, accompagnement technique et informations sur les aides financières pour la rénovation énergétique performante des logements des particuliers

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION ET DÉFINITION DU BESOIN

NIVEAU DE PRESTATIONS

- Entretien téléphonique puis rendez-vous sur le site de l'intercommunalité
- Présentation du cadre réglementaire, technique et financier des Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique et de l'Habitat (PTREH) et Opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Information sur la procédure, la méthodologie, les dispositifs disponibles, le calendrier...
- Conseil pour la définition des enjeux, des objectifs de rénovation, des moyens humains et financiers nécessaires
- Accompagnement lors des études de préfiguration.

2 MISE EN ŒUVRE DE LA PTREH ET PHASE OPÉRATIONNELLE

Conseil en amont par le Département et le SyDEV :

- Conseil sur l'articulation entre Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique et de l'Habitat (PTREH) et Opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Conseil sur la définition des actions de la PTREH
- Conseil sur l'articulation avec le programme régional dont le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)
- Optimisation des plans de financements et des budgets prévisionnels
- Conseil sur l'élaboration d'un cahier des charges ou autre modalité de contractualisation pour l'animation de la plateforme
- Participation aux comités techniques et de pilotage

Mise en œuvre par un prestataire extérieur :

- Permanences pour assurer le conseil des particuliers sur la rénovation énergétique
- Réalisation d'audits énergétiques
- Accompagnement technique et financier complet des particuliers comprenant une aide à la lecture des devis
- Participation aux actions de communication

3 SUIVI

- Participation à l'analyse des critères de réussite de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique et de l'Habitat (PTREH)
- Avis sur les bilans périodiques
- Conseil sur évolution des actions le cas échéant

INTERVENANT

- Intercommunalités

BÉNÉFICIAIRES

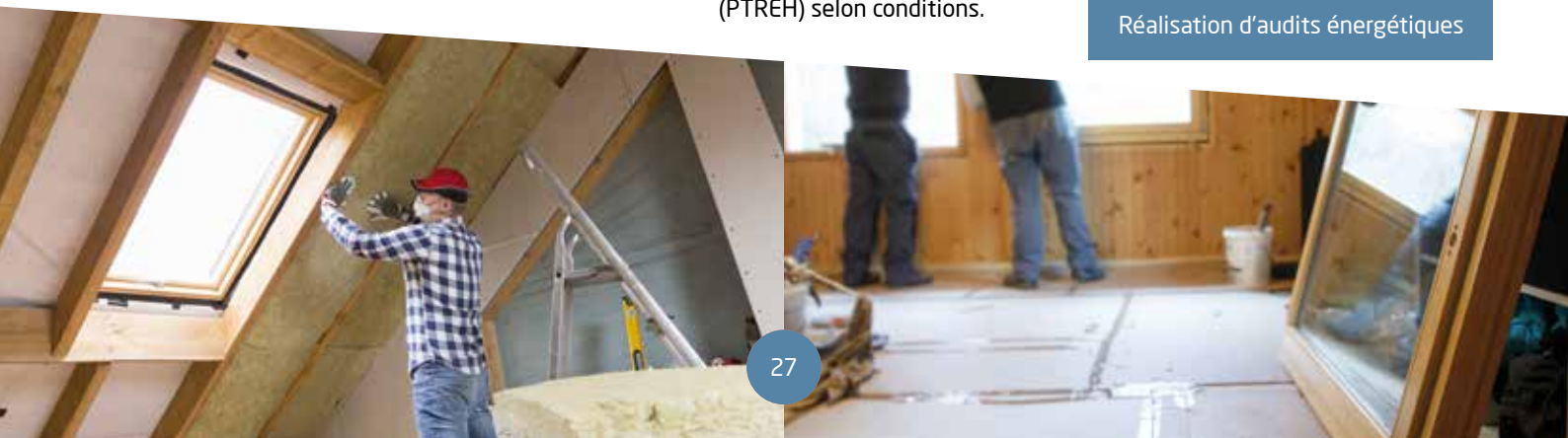
Département
SyDEV
Prestataires pour l'animation de la plateforme
(ADILe, ELISE, etc.)

CONDITIONS D'INTERVENTION

Financement SyDEV pour la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique et de l'Habitat (PTREH) selon conditions.

EXEMPLES

Accompagnement pour la mise en place d'une Opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) couplée avec une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique et de l'Habitat (PTREH) sur l'Île d'Yeu
Réalisation d'audits énergétiques



LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Mise en œuvre d'actions de lutte contre l'habitat indigne

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Information sur les politiques de lutte contre l'habitat indigne
- Conseils sur la mise en place d'actions
- Appui pour l'analyse de situations particulières



ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 DÉFINITION DU BESOIN

- Entretien téléphonique, puis rendez-vous sur le site de l'intercommunalité ou de la commune
- Présentation générale des politiques de lutte contre l'habitat indigne

2 ACCOMPAGNEMENT

Participation à la phase d'étude et de mise en place d'actions

- Fourniture de données et analyse pour connaître le contexte du territoire et aider à la prise de décision
- Avis sur les études menées par la collectivité ou les actions à mettre en œuvre
- Partage d'informations et retours d'expériences sur des études ou des actions menées sur d'autres territoires

Informations sur la lutte contre l'habitat indigne

- Réunion d'information ou interventions avec d'autres partenaires le cas échéant : Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), Délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (DTARS), prestataire du programme d'intérêt général départemental, opérateur d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)...
- Information sur les financements possibles pour des projets de réhabilitation

Pour des situations particulières

- Mise en place de réunions de coordination avec la DDCS, les institutions et les travailleurs sociaux concernés pour accompagner les élus dans la recherche de solutions

INTERVENANTS

- Département (accompagnement gratuit)
- Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités

EXEMPLES

Travaux de remise aux normes des installations électriques d'un logement vétuste, travaux de réhabilitation d'un logement insalubre, orientation vers un accompagnement social, situations d'incurie dans l'habitat, etc.



PERMANENCES HABITAT SUR LE LOGEMENT



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Animation de permanences habitat sur le logement

PRESTATIONS PROPOSÉES

Réalisation de permanences juridiques sur le logement et l'habitat à destination des particuliers à l'échelle intercommunale

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Dimensionnement des permanences (hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle), de leur durée et des horaires pour répondre aux besoins du territoire
- Calibrage de l'animation par rapport aux attentes du territoire
- Proposition de mise en œuvre et de la gestion d'aides locales

2 MISE EN ŒUVRE

- Permanences décentralisées dans le cadre d'un guichet unique énergie et habitat

3 EXPLOITATION

- Reporting et production d'un rapport annuel sur les consultations réalisées par thématique, communes et profils des consultants



INTERVENANT

→ ADILe

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités, Syndicats, Pays

EXEMPLES

Réponses aux questions des particuliers liées à la location, l'accèsion à la propriété, la fiscalité, les aides aux travaux, la copropriété, l'urbanisme et les problèmes de servitudes ou de mitoyenneté





OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Analyse de la conjoncture du marché foncier et du marché immobilier
- Analyse de l'offre foncière et des marchés fonciers, permettant d'appréhender les perspectives d'utilisation des terrains et immeubles susceptibles d'accueillir des logements, ainsi que les mécanismes de fixation des prix
- Suivi de la demande de logement locatif social
- Suivi des évolutions constatées dans le parc de logements locatifs sociaux et le parc de logements privés

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Réalisation et animation d'observatoires locaux de l'habitat à l'échelon des intercommunalités ou des Pays, permettant l'éclairage des politiques publiques en matière de logement et d'habitat dans le cadre ou en dehors d'un Programme Local de l'Habitat
- Animation en lien avec l'Observatoire départemental de l'habitat



ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Entretien téléphonique suivi d'un rendez-vous avec présentation de la mission
- Présentation de la méthodologie employée et d'observatoires locaux en cours de réalisation au bureau / conseil communautaire ou à la commission dédiée

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Appui à la définition des besoins, définition des objectifs et des priorités, information sur la temporalité de la mission
- Réunion de calage sur les indicateurs de suivi et les bases de données

3 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Trois réunions annuelles sur les différents thèmes observés (marché foncier et immobilier, offre foncière, demande locative sociale, etc.) en présence du Département

4 EXPLOITATION

- Production d'un portrait annuel de territoire et de deux synthèses commentées à mi et fin de parcours du PLH

INTERVENANT

- ADILe

BÉNÉFICIAIRES

- Intercommunalités, Syndicats, Pays

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Observatoire local des loyers

PRESTATIONS PROPOSÉES

Réalisation et animation des observatoires locaux des loyers à l'échelle d'une intercommunalité ou d'une ville. Ces observatoires locaux permettent la connaissance des loyers du parc privé, enjeu tant pour le fonctionnement du marché locatif privé que pour le déploiement des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Entretien téléphonique suivi d'un rendez-vous avec présentation de la mission
- Présentation de la méthodologie employée et d'exemples de résultats d'observatoires locaux à un bureau / conseil communautaire ou à la commission habitat /cadre de vie

2 FORMALISATION DU BESOIN

- Pour répondre aux besoins des acteurs privés comme publics, l'observation des loyers nécessite des méthodes fiables et transparentes. Au plus près des marchés, les observatoires locaux des loyers respectent des modalités de traitement des données, de respect de la confidentialité, de production et de diffusion des résultats

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Une réunion de calage sur la méthodologie de recueil et de traitement des données, détermination du périmètre et de l'échantillon pour obtenir des résultats sur les loyers fiables

3 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Collecte de données auprès des professionnels et des particuliers
- Production de fiches synthétiques d'indicateurs selon la typologie des logements (individuel, collectif, T1 à T4+) et réalisation d'une synthèse annuelle rédigée



INTERVENANT

→ ADILe

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités,
Syndicats, Pays





AMÉNAGEMENT, URBANISME ET VOIRIE

Les espaces et bâtiments publics doivent répondre à de multiples usages tout en assurant la sécurité du public et en répondant aux différentes contraintes techniques et réglementaires. Cadre de vie attractif et dynamisme des bourgs sont de fortes attentes des habitants.

DOCUMENTS D'URBANISME ET PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)



OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Documents d'urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan local d'urbanisme (PLU), Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), PLUi avec un volet habitat (PLUi-H), Plan d'occupation des sols (POS), etc.
- Document de programmation en matière d'habitat : Programme local de l'habitat (PLH)

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Conseil et sensibilisation des élus et techniciens aux bonnes pratiques en matière de planification (contenu, procédure) de politique locale de l'habitat et d'urbanisme commercial
- Animation d'ateliers thématiques
- Appui pour faire émerger des enjeux et orientations partagés
- Appui pour la définition d'un programme d'actions en faveur de l'habitat

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

2 PHASE PRÉ- OPÉRATIONNELLE

3 PHASE OPÉRATIONNELLE

4 EXPLOITATION

NIVEAU DE PRESTATIONS

- Contact avec la collectivité
- Échanges pour définir un projet et des priorités sur un territoire défini
- Présentation des politiques départementales en lien avec les différents acteurs

- Prédiagnostic en architecture, urbanisme et environnement
- Rédaction d'une note d'enjeux
- Pour les PLH et le volet habitat des PLUi-H : conseil sur la préparation du cahier des charges pour retenir le bureau d'études qui élaborera les documents

- Aide à la transcription des bonnes pratiques dans les documents d'urbanisme, notamment la Charte de gestion économe de l'espace, la valorisation de la trame verte et bleue (TVB) et la division parcellaire (BIMBY) grâce à des retours d'expérience
- Contribution à l'élaboration d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qualitatives concernant certains quartiers, les aspects patrimoniaux, paysagers ou urbains, les transports, etc.
- Suivi voire animation de réunions
- Accompagnement pour le suivi des études réglementaires, avis sur chaque phase du PLH ou du volet habitat du PLUi-H

Pour l'urbanisme commercial :

- Cadrage des enjeux et identification des points réglementaires qui peuvent être mis en œuvre pour répondre aux objectifs fixés par la collectivité
- Accompagnement à la définition des zonages

Pour l'habitat :

- Apport de données chiffrées, analyse, points réglementaires, actualités, exemples d'actions menées, etc.

- Accompagnement et évaluation des documents de programmation élaborés
- Participation aux réunions et à l'analyse des bilans
- Participation au bureau du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)

EXEMPLES

Animation d'ateliers thématiques sur la qualité architecturale, sur l'urbanisme commercial

Conférence sur la thématique Habitat pour l'élaboration du document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT Sud Vendée Littoral

Visites de terrain avec les élus

Accompagnement et échanges avec les élus lors de réunions techniques afin d'élaborer les documents de planification

Animation d'ateliers sur le « zéro artificialisation »

INTERVENANTS

- Département
- CAUE
- DDTM
- CCI

BÉNÉFICIAIRES

Communes et
intercommunalités

OPÉRATIONS CONCERNÉES

L'agriculture, par sa dimension spatiale, est au carrefour de nombreux enjeux territoriaux. Dans le cadre de la planification du développement (Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan local d'urbanisme (PLU et PLUi)) au sein de votre collectivité, il s'agit de mieux connaître l'économie agricole locale, ses potentiels, son organisation et fonctionnalités spatiales, ses rôles, ses atouts, ses fragilités, ses opportunités... afin de mieux prendre en compte les enjeux agricoles

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Réaliser un diagnostic agricole précis avec des données actualisées, outil prospectif qui contribue à alimenter le projet et l'ambition du territoire dans l'objectif de concilier les enjeux des différents acteurs
- Les données du diagnostic peuvent, par la suite, faire l'objet d'une actualisation régulière pour alimenter un observatoire foncier agricole du territoire. Cet observatoire est une base de données géographiques qui facilite le suivi des projets et de conduite d'une politique foncière (réserves...)

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Contact et rencontre de la collectivité
- Échanges pour définir les attentes et les priorités d'un territoire

2 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Privilégier un diagnostic agricole participatif qui soit également un temps et un outil de concertation avec la profession agricole et les acteurs locaux
- Contribuer à une connaissance des activités agricoles suite à une analyse macro-économique à l'échelle du territoire
- Mettre en évidence les enjeux spatiaux de l'agriculture afin d'éclairer les décisions d'aménagement du territoire à partir des données relatives aux structures parcellaires, la localisation des entreprises, la valeur agronomique des terres,... pour un projet de territoire partagé et équilibré
- Évaluer les conséquences des projets de développement sur l'activité agricole pour intégrer au document d'urbanisme l'analyse des incidences et les pistes de compensation agricole

3 EXPLOITATION

- Le diagnostic :
- Alimenter le rapport de présentation
 - Contribue à la concertation
 - Fournit les éléments de justification des choix d'aménagement



INTERVENANT

- Chambre d'Agriculture

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités

CONDITION D'INTERVENTION

Convention financière
de partenariat

EXEMPLES

Diagnostic agricole pour le PLUi du Pays des Herbiers, le PLUi de Terres de Montaigu...

SCOT des Sables d'Olonne Agglomération, SCOT de Sud Vendée littoral...



AMENAGEMENT DE CENTRES- BOURGS ET D'ESPACES PUBLICS



OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Projets d'urbanisme opérationnel : restructuration et revitalisation d'un centre-bourg, renouvellement urbain
- Aménagement d'espaces publics comprenant des travaux de voiries, cheminements doux, espaces verts, etc.

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Aide à la réflexion sur l'opportunité et la faisabilité du projet en amont de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour les phases de conception / réalisation
- Et/ou concession d'aménagement

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Contact avec la collectivité et visite sur site
- Analyse du besoin
- Réalisation de benchmarking

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Élaboration d'un pré-diagnostic par les différents partenaires
- Appui à la définition du besoin et de la stratégie, proposition de solutions
- Information sur les actions et financements possibles en matière de rénovation de logements
- Rédaction d'une note de synthèse

3 PHASE PRÉ- OPÉRATIONNELLE

- Possibilité de visite de projets similaires
- Aide à la rédaction du cahier des charges pour les différentes consultations (urbanistes, paysagistes, géomètres, etc.)
- Planification du projet avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre
- Suivi et réalisation d'études de faisabilité, d'avant-projet et de projet par la SAPL (élaboration des dossiers de consultation des entreprises, définition des chiffrages et conseil sur les financements possibles)

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Prestation de la SAPL :
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pendant la phase de réalisation et de réception des travaux (gestion des actes administratifs, suivi des travaux, gestion des marchés,...)
 - Ou maîtrise d'œuvre pour les opérations de VRD et les petits équipements associés
 - Ou concession d'aménagement : acquisition, aménagement des terrains et commercialisation

5 EXPLOITATION

- Évaluation du projet et de ses éventuels prolongements : gestion et maintenance, sensibilisation des habitants sur la nature en ville et l'entretien des espaces verts



NIVEAU DE PRESTATIONS

INTERVENANTS

- Département
- SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée ou SAEML Vendée Expansion
- CAUE en amont et en appui de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- établissement Public Foncier
- Chambres consulaires
- SyDEV

BÉNÉFICIAIRES

Communes, Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS), intercommunalités

EXEMPLES

Accompagnement des particuliers dans leurs projets de division de parcelles (BIMBY)

Conseil aux élus sur l'évolution des dents creuses

Visites d'opérations similaires dans le département ou dans les départements limitrophes

Réalisation d'aménagements d'espaces publics, de revitalisation de centre bourgs : création et/ou réhabilitation de commerces, services et logements



DIAGNOSTIC DE L'APPAREIL COMMERCIAL ET DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE

OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Maintenir et/ou développer le commerce de son territoire dans le respect d'un équilibre entre les polarités commerciales
- Implanter, transférer ou regrouper des commerces
- Évaluer son attractivité commerciale et son potentiel de développement
- Préparer et mettre en œuvre une politique de dynamisation du commerce

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Conseil et sensibilisation en urbanisme commercial
- Étude pour la dynamisation et le développement du commerce : diagnostic et plan d'actions
- Définition d'une stratégie d'aménagement commercial à l'échelle intercommunale
- Étude d'implantation commerciale / étude de marché

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Prise de rendez-vous avec la collectivité
- Échanges pour définir les problématiques identifiées, les enjeux

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Analyse des besoins
- Proposition du cadre d'intervention (méthodologie, calendrier, coût)

3 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Diagnostic commercial : état des lieux de l'offre commerciale, analyse des évolutions, rencontre des commerçants, qualification des habitudes de consommation des ménages (enquêtes, ateliers,...)
- Analyse des facteurs urbains de commercialité (conditions d'accès, plan de circulation, qualité de l'espace public, localisation des zones d'habitat,...)
- Cadrage des potentiels de développement de l'offre commerciale du territoire
- Étude de marché pour valider un besoin commercial identifié
- Définition des enjeux
- Définition d'une stratégie et construction d'un plan d'actions

4 EXPLOITATION

- Retranscription de la stratégie sur un plan réglementaire dans les documents d'urbanisme
- Mise en œuvre opérationnelle de créations de cellules commerciales et/ou de regroupement de commerces



NIVEAU DE PRESTATIONS

INTERVENANT

→ CCI

BÉNÉFICIAIRES

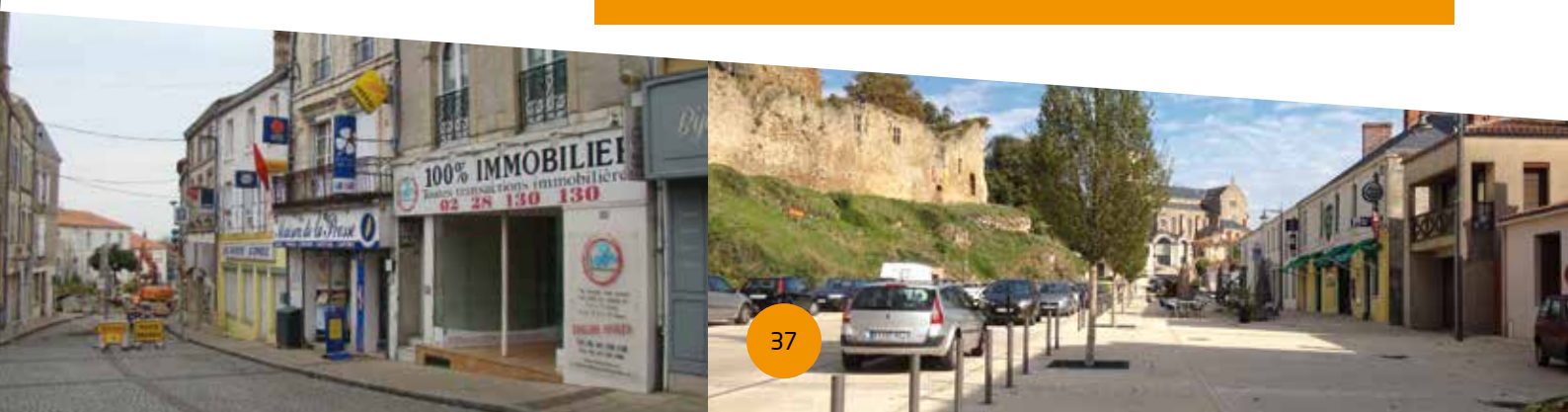
Communes et intercommunalités

EXEMPLES

Élaboration d'une stratégie d'aménagement commercial sur la Communauté de communes Terres de Montaigu avec intégration dans le PLUI

Étude pour la dynamisation et le développement du commerce pour les communes de Saint-Michel-en-l'Herm, Beaulieu-sous-la-Roche, Palluau, Saint-Prouant, l'Île-d'Elle, La Châtaigneraie...

Étude de marché pour l'implantation d'une boulangerie-pâtisserie sur la commune du Langon



CRÉATION D'UN QUARTIER D'HABITATION OU D'UN PARC D'ACTIVITÉS

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Opérations d'aménagement pour des quartiers d'habitations ou pour des activités économiques (locaux commerciaux)

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Aide à la réflexion sur l'opportunité et la faisabilité du projet en amont de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les phases conception / réalisation
- Et/ou concession d'aménagement

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

NIVEAU DE PRESTATIONS

- Réunion et visite sur site
- Analyse des besoins, conseils
- Rédaction d'une note de synthèse



2 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Préparation, consultation et suivi des marchés d'études (étude de faisabilité technique et économique, étude environnementale, étude de maîtrise d'œuvre...)
- Détermination de l'outil opérationnel et des échéances administratives
- Suivi, animation et coordination des études réalisées par les différents intervenants

3 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Montage des dossiers d'autorisations administratives « urbanisme » et « environnement » et suivi auprès des services instructeurs
- Assistance au choix des entreprises de travaux (préparation du dossier administratif, suivi de la consultation, préparation des marchés et de leur notification...)
- Réalisation de l'opération sous la forme :
 - d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage pendant la phase de réalisation et de réception des travaux (gestion des actes administratifs, suivi des travaux, gestion des marchés,...)
 - ou par une concession d'aménagement : acquisition, aménagement des terrains et commercialisation

INTERVENANTS

- SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée ou SAEML Vendée Expansion
- Intervention du CAUE (en amont et en appui de l'assistance à maîtrise d'ouvrage)
- SyDEV
- EPF

EXEMPLES

Quartier d'habitations Écologique « Belle Noue » aux Sables d'Olonne, une démarche innovante de gestion des eaux pluviales : assistance pour l'élaboration du programme, la consultation de maîtrise d'œuvre, le suivi des études, des travaux et de la commercialisation (particuliers et promoteurs)

Lotissement communal « le Landa Sud » intégré dans un environnement de marais à Challans : assistance pour l'élaboration du programme, la consultation de maîtrise d'œuvre, le suivi des études et des travaux

Actipôle 85 à Bellevigny, un parc à haute valeur ajoutée : concession d'aménagement (acquisition, maîtrise d'ouvrage des études et travaux, commercialisation, gestion financière de l'opération)



RÉPARATION DES INCIDENCES AGRICOLES ET ÉVALUATION INDEMNITAIRE

OPÉRATIONS CONCERNÉES

La réalisation d'un projet d'aménagement peut nécessiter la rupture d'un bail rural pour cause de changement de destination en application du document d'urbanisme suite à des travaux, un projet d'urbanisation, une zone d'activité, un projet d'infrastructure linéaire... selon l'article L.411-32 du Code Rural

PRESTATIONS PROPOSÉES

Expertise et médiation avec l'exploitant concerné pour estimer le montant des préjudices et élaborer des propositions de compensations et/ou réparations financières possibles à partir des données technico-économiques, des éléments comptables et des règles juridiques en vigueur, en évitant le contentieux et en optimisant les délais

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

NIVEAU DE PRESTATIONS

- Rencontre avec l'aménageur pour connaître le détail du projet, présenter l'intervention et définir une offre personnalisée
- Rencontre des exploitations agricoles concernées pour collecter l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation du préjudice



2 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Analyse de l'impact du projet d'aménagement sur les exploitations agricoles
- Calcul de l'indemnité du **préjudice individuel**, en fonction de l'impact généré à l'exploitation
- Recherche de compensations alternatives à l'indemnisation lorsque cela est possible
- Rencontre du porteur de projet en présence de l'exploitation avec présentation du rapport d'expertise pour conclure et formaliser un accord amiable
- Pour les projets d'aménagement soumis à l'application du principe Éviter Réduire Compenser (décret du 31/09/16) une étude préalable pour évaluer les impacts sur l'économie agricole du territoire est à réaliser. Un accompagnement du maître d'ouvrage est proposé pour réaliser cette évaluation et proposer les mesures de **compensation collective** à mettre en œuvre.

INTERVENANT

- Chambre d'Agriculture

BÉNÉFICIAIRES

Communes, intercommunalités, porteurs de projet privés...

CONDITION D'INTERVENTION

Convention de prestation payante

EXEMPLES

Études indemnitaires individuelles liées à des projets de zones à bâtir, de zones d'activité, d'infrastructures routières...

Étude agricole préalable relative à la ZAC de la Souchais à Beaurepaire, la ZAC Ecko Sud aux Herbiers...

CONSTRUCTION OU RÉNOVATION DE BÂTIMENTS PUBLICS

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Projets de rénovation ou de construction de bâtiments publics (mairies, salles polyvalentes, équipements scolaires et périscolaires, équipements sportifs, équipements culturels, maisons de santé, EHPAD, etc.)

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Contribution à la réflexion en amont du projet
- Aide à la programmation et aux études préalables
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les phases de conception et/ou de réalisation

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Réunion et visite sur site
- Analyse du besoin pour préciser la commande
- Animation d'ateliers et implication des acteurs

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Réalisation d'un pré-diagnostic en architecture, urbanisme et environnement et proposition d'une note d'enjeux pour aider à la décision

3 PHASE PRÉ- OPÉRATIONNELLE

- Possibilité de visite de projets similaires
- Réalisation d'études de faisabilité et de programmation : définition du contenu général du projet, vérification de la faisabilité technique, juridique et économique (délai, estimation financière, modalité de consultation de la maîtrise d'œuvre)
- Préparation, consultation et suivi du marché de la maîtrise d'œuvre et des autres études techniques
- Suivi, animation et coordination des études

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Assistance au choix des entreprises, au suivi des travaux et à leur réception

5 EXPLOITATION

- Accompagnement pour l'évaluation de la démarche, diffusion des bonnes pratiques



NIVEAU DE PRESTATIONS

INTERVENANTS

- SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée ou SAEML Vendée Expansion
- Intervention du CAUE (en amont et en appui de l'assistance à maîtrise d'ouvrage)
- SyDEV

EXEMPLES

Conseils sur les matériaux et sur la consommation énergétique du bâtiment, conseils pour la bonne intégration architecturale du nouveau bâtiment

Étude de faisabilité, programme, consultation de maîtrise d'œuvre, suivi des études et des travaux

- Groupe scolaire et périscolaire de Saint-Christophe-du-Ligneron
- Salle de sport de Mouilleron-le-Captif
- Bibliothèque/médiathèque de Xanton-Chassenon
- Rénovation des salles polyvalentes de Corpe et Moreilles



VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI DANS LES BOURGS



OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Assurer la transition écologique et énergétique du bâti dans le respect du patrimoine culturel et historique
- Adapter les bâtiments et les zones urbanisées anciennes des bourgs au mode de vie actuel
- Favoriser l'innovation et la qualité de l'architecture contemporaine en harmonie avec le territoire
- Préserver et mettre en valeur les éléments de caractère et identitaires d'un territoire

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Sensibiliser et former le maître d'ouvrage
- Animer des ateliers thématiques
- Faire émerger des enjeux et des orientations partagées
- Concrétiser des actions à mener sur le territoire de la collectivité en collaboration avec les partenaires départementaux (Département, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, Petites Cités de Caractère, Fondation du patrimoine, associations...)
- Préparer le relai vers les professionnels du patrimoine pour des opérations d'ampleur
- Soutenir la communication vers la population pour une prise de conscience et une transmission du patrimoine aux générations futures

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Lancement de l'élaboration d'une stratégie pour le territoire concerné
- Définition de la place du patrimoine dans le projet de la collectivité

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Pré-diagnostic architectural et paysager des zones urbanisées de la commune
- Examen des tendances d'évolution
- Lien avec les services d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)
- Rédaction d'une note d'enjeux

3 PHASE PRÉ- OPÉRATIONNELLE

- Définition des études et des partenaires complémentaires
- Formalisation d'une stratégie de valorisation et de communication

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Mise en œuvre : prêt d'expositions sur le patrimoine, réalisation de supports de communication, sensibilisation des porteurs de projets, sensibilisation des scolaires, actions de formation des agents, des élus et des particuliers
- Conseils complémentaires éventuels sur le bâti et les espaces publics en projet
- Préconisation sur les documents d'urbanisme
- Possibilité de réaliser un guide sur le patrimoine et l'architecture du territoire pour mettre en valeur ses spécificités (convention spécifique)

INTERVENANT

- CAUE (Intervention gratuite dans le cadre des missions des architectes-conseil et de la sensibilisation auprès du grand public et des scolaires)

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités (élus, techniciens), habitants

EXEMPLES

Prêt d'expositions à destination du grand public sur l'architecture balnéaire, le bocage, etc.

Création de chartes sur les couleurs et les caractéristiques du bâti

VALORISATION DE LA NATURE DANS LES BOURGS



OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces publics
- Gestion des espaces publics assurant la transition écologique et impulsant des changements de pratiques
- Actions en faveur d'un aménagement et fleurissement durable
- Valorisation de la Trame Verte et Bleue (TVB)

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Sensibilisation et formation des maîtres d'ouvrage
- Animation d'ateliers thématiques
- Concrétisation d'un plan de gestion sur le territoire de la collectivité
- Soutien de la communication vers la population

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS



1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Lancement de l'élaboration d'une stratégie pour le territoire concerné
- Définition de la place de la nature dans le projet de la collectivité

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Élaboration, avec les services de la collectivité, d'un pré-diagnostic paysager et fonctionnel de la gestion des espaces naturels en ville
- Examen des usages sur les espaces publics
- Lien éventuel avec le label Villes et Villages Fleuris/Le Paysage de votre commune
- Intégration des déplacements doux et de la valorisation du petit patrimoine
- Rédaction d'une note d'enjeu

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Définition des études et des partenaires complémentaires (en particulier pour les espaces naturels)
- Définition des modes de gestion des différents types d'espaces verts
- Élaboration d'un zonage adapté
- Définition des étapes et des zones test des nouveaux modes de gestion (tests techniques et travail sur la communication)
- Formalisation du plan de gestion

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Mise en œuvre du plan de gestion et de communication (prêt d'expositions, supports de communication, sensibilisation des scolaires...)
- Conseils d'aménagements complémentaires sur les espaces publics
- Préconisation sur les documents d'urbanisme et valorisation de la Trame Verte et Bleue (TVB)

5 EXPLOITATION

- Accompagnement pour l'évaluation et l'anticipation des évolutions et des actions d'accompagnement à mener (formations des agents, des élus et des particuliers)

INTERVENANT

- CAUE (appui à titre gratuit)

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités (élus, techniciens)
Grand public et scolaires

CONDITIONS D'INTERVENTION

Des besoins logistiques ou organisationnels particuliers peuvent se définir au cours du processus (ateliers, réunions publiques, visites d'exemples...) et donner lieu à une convention selon leur ampleur. Le planning de travail s'élabore dans la phase de réflexion

EXEMPLES

Accompagnement des communes pour leurs cimetières paysagers, le fleurissement des lotissements, le label Villes et Villages Fleuris, organisation de visites avec des scolaires



ACCOMPAGNEMENT FONCIER DES COLLECTIVITÉS, DYNAMISATION DE CENTRE-BOURG



OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Opérations de renouvellement urbain (dents creuses, friches) ou de densification de centre-bourg concourant à la création de logements, de services et de commerces
- Opérations liées à la protection d'espaces naturels remarquables ou de développement économique (interventions ponctuelles)

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Portage foncier : acquisitions foncières avec le cas échéant leur remise en état, et cession des terrains aux aménageurs (collectivités, bailleurs sociaux, etc.)
- Études de stratégie foncière (par le biais de l'observation et de l'expertise) pouvant servir de support à l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme, etc.
- Réalisation des travaux de déconstruction, dépollution, désamiantage...
- Étude de faisabilité portant sur des projets d'aménagement en vue d'engager les acquisitions foncières

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Prise de rendez-vous et visite sur site
- Première expression de la demande et des objectifs du projet



2 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Étude de faisabilité dans le cadre d'une convention d'étude (18 mois) permettant d'engager des études de faisabilité et le cas échéant de préempter des biens

3 PHASE OPÉRATIONNELLE (MAÎTRISE FONCIÈRE)

- Portage foncier dans le cadre d'une convention d'action foncière permettant d'engager les acquisitions (négociation à l'amiable, préemption ou expropriation)
- Réalisation des travaux de déconstruction et de dépollution des terrains acquis
- Cession des biens auprès de la collectivité ou à un tiers (opérateur public ou privé) choisi par elle (mise en place d'une consultation par l'EPF le cas échéant)

4 GESTION

- Les biens acquis sont gérés par l'EPF en collaboration avec la collectivité : contrat d'assurance, mise en sécurité du site, etc.

INTERVENANT

- Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée

BÉNÉFICIAIRES

État, collectivités locales et leurs établissements publics

CONDITIONS D'INTERVENTION

- Le fonds friche : prise en charge à hauteur de 80 % des dépenses de déconstruction et dépollution des friches urbaines visant à accueillir des projets à vocation principale d'habitat
- Pour les projets nécessitant une action lourde de requalification (démolition ou réhabilitation), intervention par le biais de la minoration foncière
- Possibilité de cofinancement pour la réalisation des études de faisabilité urbaine pour les communes de moins de 8 000 habitants

EXEMPLES

L'acquisition par l'EPF d'un ancien centre de convalescence privé situé dans le centre-bourg de La Guérinière a permis la réalisation sur 5 849 m² d'un pôle médico-social, un EHPAD de 31 lits et de 40 logements adaptés pour les seniors

L'EPF a conventionné avec la ville de la Roche sur Yon, dans le cadre du projet de renouvellement urbain de l'entrée nord de la ville. Sur 14 hectares, l'EPF procédera aux acquisitions foncières et déconstructions des friches pour une opération d'aménagement d'ensemble mêlant habitat, activités et équipements publics structurants

PRESTATION DE NÉGOCIATION FONCIÈRE

(VOIE AMIABLE OU EXPROPRIATION)

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Tout type d'emprise foncière bâtie ou non bâtie

PRESTATIONS PROPOSÉES

Prestations de négociations foncières amiables et le cas échéant par voie d'expropriation

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

NIVEAU DE PRESTATIONS

- Identification des emprises foncières
- Réunion et visite sur site
- Analyse du besoin, conseils



2 PHASE NÉGOCIATIONS AMIABLES

- Enquête foncière : évaluation des biens, recherche de tous les propriétaires et ayants droit (usufruitiers, locataires, fermiers, etc.)
- Négociation avec le ou les propriétaires et leur exploitant ou locataire : prise de contact avec les propriétaires et ayants droit en vue d'obtenir un accord amiable, etc.

3 PHASE PROCÉDURE D'EXPROPRIATION

Si des accords amiables ne peuvent être obtenus :

- Phase administrative : établissement des dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire et suivi de la procédure jusqu'à l'obtention de l'arrêté de cessibilité
- Phase judiciaire : obtention et notification de l'ordonnance d'expropriation, notification des offres, saisine du juge de l'expropriation, établissement des mémoires, audience, jugement et notification, etc.

INTERVENANT

- SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée ou SAEML Vendée Expansion

EXEMPLES

Négociation à l'amiable auprès de cinq propriétaires et ayants droit pour l'acquisition des derniers terrains concernés par l'aménagement du secteur de la Grande Fosse sur la commune de Saint-Georges-de-Montaigu

À proximité du collège des Essarts, mission particulière de négociation foncière permettant l'aménagement du lotissement d'habitation « La Maison Neuve Paynaud ». Grâce à de nombreux échanges, un accord sur le mode de valorisation des terrains a pu être trouvé



CONSTRUCTION ET RÉPARATION D'UN OUVRAGE D'ART



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Construction et réparation d'un ouvrage d'art

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Réalisation d'un diagnostic
- Consultation des bureaux d'études loi sur l'eau
- Mission complète de maîtrise d'œuvre :
 - réalisation des études d'avant-projet
 - études de projet
 - montage des dossiers de consultation des entreprises
 - analyse des offres
 - assistance aux contrats de travaux
 - suivi des travaux
 - opération de réception

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Entretien téléphonique, rendez-vous et visite sur site
- Analyse du besoin, conseils, proposition de solutions
- Rédaction d'une note de synthèse



2 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Définition du programme de travaux, estimation de l'enveloppe financière et du planning
- Rédaction des cahiers des charges pour les consultations des intervenants extérieurs : géomètres, urbanistes, paysagistes, bureaux d'études loi sur l'eau, géotechnique, coordonnateurs santé sécurité, etc.
- Montage des dossiers de demande de subventions

3 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Réalisation des études d'avant-projet : plan, estimation, réunions de concertation, réunions publiques, consultation des concessionnaires de réseaux, réunions avec les concessionnaires, planning
- Réalisation des études de projet, élaboration des dossiers de consultation des entreprises de travaux
- Lancement de la consultation, assistance aux contrats de travaux
- Suivi des travaux jusqu'à leur achèvement (réunions de chantiers, coordination des travaux réalisés par les concessionnaires, etc.)

INTERVENANT

- SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée

EXEMPLE

Réparation d'un pont à Liez au-dessus d'un canal du marais



AMÉNAGEMENTS ROUTIERS SUR VOIRIE DÉPARTEMENTALE EN AGGLOMÉRATION

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Projet d'aménagement sur voirie départementale en agglomération dans le cadre d'opérations d'urbanisme, de modifications ou d'aménagements routiers divers

PRESTATIONS PROPOSÉES

Conseils à l'élaboration des aménagements sur routes départementales, en amont des projets des collectivités

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Demande de la commune ou collectivité porteuse auprès de l'agence routière départementale territorialement compétente
- Présentation des règles de la voirie départementale, sensibilisation sur la notion de sécurité routière et recensement des besoins

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Recueil des données : caractéristiques de la voirie départementale, état des couches de surface et analyse du besoin en renouvellement, trafics (en fonction des relevés réalisés hors agglomération), accidentalité
- Comptages
- Visite du terrain : mise en évidence des points d'insécurité existants

3 PHASE PRÉ- OPÉRATIONNELLE

- Avis sur les principes d'aménagements portés par les communes : séquençage de la traverse, localisation des besoins d'aménagements réducteurs de vitesse, aménagement des entrées d'agglomération, gestion des stationnements, prise en compte des circulations douces (piétons, deux roues), intégration des enjeux d'accessibilité
- Prescriptions techniques
- Établissement de la convention de maîtrise d'ouvrage et d'entretien ultérieur

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Validation du projet technique établi par le maître d'œuvre
- Information sur les programmes de subventions mobilisables

5 EXPLOITATION

- Validation des phasages et impacts sur la circulation
- Établissement des arrêtés de circulation



INTERVENANTS

- Département (pour les projets en prise avec une route départementale)
- Concours ponctuel du CAUE

EXEMPLES

Les Magnils-Reigniers : réalisation de comptages (nombre de véhicules et vitesses), avis et validation technique du projet, accompagnement du projet communal par la réalisation de la couche de roulement

Aménagement du centre-bourg de Martinet : accompagnement et conseil sur les aménagements de sécurité, études sur la signalisation directionnelle, renouvellement de la couche de roulement des RD 42 et 55, élaboration de la convention entre les deux collectivités



OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Établissement d'un diagnostic de voirie et réalisation d'un système d'information géographique (SIG)
- Aide à l'élaboration d'un règlement de voirie (réglementation des interventions sur le domaine public routier)
- Suivi et entretien de la voirie (grosses réparations et équipements de sécurité)

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Inventaire du patrimoine routier, réalisation du SIG, établissement d'un programme pluriannuel d'entretien
- Rédaction du règlement de voirie, consultation des concessionnaires
- Proposition de solutions techniques pour l'entretien de la voirie, lancement et suivi des travaux

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION ET FORMALISATION DU BESOIN

NIVEAU DE PRESTATIONS

- Entretien téléphonique, rendez-vous et visite sur site
- Analyse du besoin, conseil et proposition de solutions
- Présentation du contexte réglementaire pour chacune des prestations



Trois prestations possibles :

Diagnostic voirie et SIG :

- Identification et cartographie de l'ensemble de la voirie existante (domaine public, chemins ruraux privés, chemins d'exploitation), comparaison avec le cadastre
- Inventaire du patrimoine routier (largeur, revêtement, année de réalisation, ouvrages d'art, état de la chaussée, etc.) et élaboration du SIG
- Estimation des travaux de réparation et de l'enveloppe financière nécessaire

Règlement de voirie :

- Rédaction du règlement après identification des besoins (publicité, travaux, autorisations de voirie, etc.)
- Consultation des services de la collectivité (services techniques, urbanisme)
- Consultation des concessionnaires de réseaux

Suivi et entretien de la voirie :

- Préparation des travaux : définition du programme de travaux et estimation de l'enveloppe financière, choix des techniques de réparation, choix de la procédure de consultation des entreprises de travaux
- Réalisation des travaux : consultation des concessionnaires de réseaux, consultation des entreprises, suivi administratif et financier des marchés, suivi et réception des travaux, suivi de la garantie pendant le délai de parfait achèvement

2 PHASE OPÉRATIONNELLE

INTERVENANT

- SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée

EXEMPLE

Talmont Saint-Hilaire : une voie nouvelle a été créée afin d'améliorer la fluidité du trafic dans le secteur du Querry Pigeon. La sécurité a été améliorée avec la création d'un giratoire, la mise en sens unique de la voie nouvelle en sortie de plage et la réalisation d'une piste cyclable



AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Aménagements de voirie et de sécurité en et hors agglomération : chicane, écluse, plateau ralentisseur, dévoiement, giratoire, voie nouvelle, parkings,...

PRESTATIONS PROPOSÉES

À la demande des collectivités et à la conclusion du diagnostic, des propositions d'aménagements de sécurité routière peuvent être étudiées sur voirie communale et départementale. Ces propositions s'appuient sur toutes les données rassemblées lors de la phase diagnostic autour des objectifs de vitesse, sécurité, besoins de stationnement, déplacements des piétons et cyclistes et personnes à mobilité réduite. Les contraintes existantes sont à prendre en compte : largeur de voirie, état de la voirie, profils en long et en travers, emprises disponibles, présence et état des réseaux d'eaux usées, eau potable, assainissement, présence des réseaux souples, projets d'extensions de l'urbanisme, aménagements paysagers.

Les missions d'ingénierie vont de l'avant-projet, à la DET (Direction de l'exécution des travaux).

Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) peuvent être assurées lorsqu'elles sont complémentaires à une mission de maîtrise d'œuvre : élaboration du programme, élaboration des cahiers des charges et suivi en vue de la passation de contrats de prestations privées en matière de paysage, d'architecture, intervention de géomètres...

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- En cas d'aménagement sur route départementale, prise de contact préalable de la commune avec les services routiers du Département
- Entretien téléphonique, rendez-vous et visite sur site, analyse des problématiques, analyse des contraintes techniques

2 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Réalisation des premières esquisses
- Élaboration des cahiers des charges en vue de la consultation des prestataires extérieurs : géomètre, urbaniste, paysagiste, bureau d'étude environnemental
- Consultation des concessionnaires des réseaux. Établissement des DT

3 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Réalisation des avant-projets, estimations des travaux
- Montage des dossiers de demande de subventions
- Présentation en commissions, réunions publiques
- Élaboration des cahiers des charges en vue de la consultation des entreprises de travaux
- Assistance auprès du Maître d'ouvrage
- Planification du chantier
- Coordination avec les différents intervenants : SyDEV, Vendée Eau, intercommunalités, Département
- Suivi administratif, technique et financier du chantier
- Réception du chantier
- Suivi pendant la garantie de parfait achèvement

4 EXPLOITATION

- Phasage du chantier
- Arrêté de circulation



INTERVENANTS

- SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée ou SAEML Vendée Expansion

BÉNÉFICIAIRES

Tous les actionnaires de la SAPL : communes, intercommunalités, SIVOM.

CONDITIONS D'INTERVENTION

La convention passée détermine les conditions administratives et financières de réalisation des prestations

EXEMPLES

Voie nouvelle et giratoire à Talmont-Saint-Hilaire, la Chapelle Palluau

Aménagements de sécurité à Les Landes-Genusson, Château Guibert, La Rabatelière, Barbâtre, Chaillé-les-Marais, Saint-Martin-des-Noyers, Sigournais, Benet...

TERRAIN DE FOOTBALL - CITY STADE

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Reconfiguration et remise en état de terrain de football -
Création de city stade

PRESTATIONS PROPOSÉES

La remise en état d'un terrain de football nécessite la prise en compte des besoins en matière d'utilisation, de l'état des surfaces existantes, des problèmes d'arrosage, éclairage, drainage, conformité des terrains. Les exigences techniques, l'usage, la fréquence d'utilisation et les enjeux environnementaux sont analysés. Les études prennent en compte la reprise de tous les équipements : buts, main courante, grillage, pare ballon.

Les missions d'ingénierie vont de l'avant-projet à la DET (Direction de l'exécution des travaux)

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

→ Entretien téléphonique, rendez-vous et visite sur site, analyse des problématiques et des contraintes techniques

2 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

→ Réalisation des premières esquisses
→ Élaboration des cahiers des charges en vue de la consultation des géomètres

3 PHASE OPÉRATIONNELLE

→ Réalisation des avant-projets, estimations des travaux
→ Montage des dossiers de demande de subventions
→ Présentation en commissions et utilisateurs
→ Élaboration des cahiers des charges en vue de la consultation des entreprises de travaux
→ Assistance auprès du Maître d'ouvrage
→ Planification du chantier
→ Suivi administratif, technique et financier du chantier
→ Réception du chantier
→ Suivi pendant la garantie de parfait achèvement

4 EXPLOITATION

→ Phasage du chantier



INTERVENANT

→ SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée

BÉNÉFICIAIRES

Actionnaires de la SAPL : communes, intercommunalités, SIVOM, etc.

CONDITIONS D'INTERVENTION

La convention passée détermine les conditions administratives et financières de réalisation des prestations

EXEMPLES

Terrain de football à l'Hermenault, La Gaubretière, Saint-Gervais

City stade à Sainte-Radégonde-des-Noyers, Chaillé-les-Marais



DIRECTION DE L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

(électricité publique, communications électroniques, signalisation lumineuse et bornes de recharge)



OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Construction d'équipements publics :
 - Voirie
 - Réseaux souples
 - Panneaux d'information
 - Équipements Smart City (distribution publique d'électricité, infrastructures de communications électroniques, éclairage public, signalisation lumineuse, infrastructures de recharges de véhicules électriques)

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Contribution à la définition du besoin et à l'écriture de l'appel d'offres
- Aide au lancement des démarches administratives avant la phase chantier
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les phases de réalisation et de réception

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Rencontre de la collectivité
- Identification du besoin, expression des contraintes techniques et réglementaires
- Point sur le déroulement et échéancier

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Accompagnement pour la recherche de la conception technique et produit
- Précisions sur le cadre juridique et financier
- Validation du contenu des prestations et du périmètre, estimations des coûts, planification des différentes phases
- Études énergétiques

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Appui pour la rédaction du cahier des charges pour la contractualisation d'un marché et participation au choix du produit ou du prestataire

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Assistance au lancement, au suivi et à la réception des travaux

5 EXPLOITATION

- Conseil et mise à disposition de documents-types ou partage d'outils pour la maintenance et l'exploitation des équipements construits



INTERVENANT

- SyDEV (sous convention, selon critère de priorité et à titre payant)

BÉNÉFICIAIRES

Communes, intercommunalités, Syndicats

EXEMPLES

Effacement de réseau électrique à Benet

Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques à Moutiers-les-Mauxfaits



MAINTENANCE- EXPLOITATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

(éclairage public, signalisation lumineuse, terrains de sport et bornes de recharge)

OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Maintenance préventive et corrective d'équipements publics (éclairage public, signalisation lumineuse de sécurité, éclairage d'infrastructures sportives extérieures et infrastructures de recharge de véhicules électriques)
- Prestations de mises en sécurité, remplacements de candélabres accidentés, de panneaux lumineux ou de bornes de recharge de véhicules électriques (suite à sinistres)
- Déplacements d'ouvrages liés aux domaines cités ci-dessus

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Maintenance préventive et corrective
- Remplacement d'1/6 des lampes du parc d'éclairage public par an
- Exploitation du patrimoine concerné (gestion de l'achat d'énergie, supervision et gestion monétique des paiements par les utilisateurs des bornes de recharge)

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Rencontre de la collectivité
- Transfert de la compétence au SYDEV

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Accompagnement pour la déclaration de pannes et le suivi de la maintenance
- Précisions sur le cadre juridique et financier

3 PHASE PRÉ- OPÉRATIONNELLE

- Constitution d'un audit du patrimoine d'éclairage, associé à une cartographie (SIG)
- Recensement des armoires d'éclairage pour la gestion de l'achat d'énergie (facturation et gestion administrative)

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Assistance au lancement, au suivi et à la réception des prestations de maintenance

5 EXPLOITATION

- Gestion du guichet unique pour les travaux à proximité des réseaux et réponses aux déclarations de projet de travaux (DT) / déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) / avis de travaux urgents (ATU) pour le compte des communes et EPCI
- Accompagnement pour les prestations de déplacements d'ouvrages
- Pose et dépose des guirlandes de Noël
- Gestion des droits d'accès et consignations pour les tiers intervenant sur l'éclairage public

NIVEAU DE PRESTATIONS



INTERVENANT

- SyDEV (après transfert des compétences concernées)

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités (sur demande ponctuelle pour la maintenance corrective et à titre payant)

EXEMPLES

Rénovation de l'éclairage public au Givre avec installation de LED

Éclairage à gradation à Sainte-Gemme-la-Plaine



CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Déploiement d'un réseau de fibre optique (hors réseaux internes aux bâtiments) dans un nouvel aménagement (lotissement en particulier)

PRESTATIONS PROPOSÉES

Assistance et conseil



ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

→ Saisine via contact@vendeenumerique.fr avec un plan de situation, un plan masse et une esquisse de l'aménagement

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

→ Conseil réglementaire par mail/téléphone en termes d'obligations d'équiper l'aménagement en câbles optiques
→ Appui technique apporté par mail/téléphone sur la définition du besoin

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

→ Aide par courriel à la rédaction du cahier des charges technique et fonctionnel de l'aménagement en termes d'équipements en fourreaux et le cas échéant en câbles optiques

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

→ Avis technique téléphonique sur la réalisation

5 EXPLOITATION

→ Conseil par mail pour la production du dossier des ouvrages exécutés (DOE) optique
→ Avis par mail sur le projet de DOE

INTERVENANT

→ Vendée numérique (conseil gratuit)

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités

EXEMPLES

Conseils sur la réglementation en matière de réseaux de télécommunication dans un lotissement : câblage en fibre optique et installation des points de branchement par le maître d'ouvrage du bâtiment ou du lotissement

Avis sur le dimensionnement des câbles, des équipements communs et du type de fibre utilisée



CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Aide à la signalisation de défaut de couverture mobile (2G / 3G / 4G)

PRESTATIONS PROPOSÉES

Assistance et conseil aux communes

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Saisine via l'adresse contact@vendeenumerique.fr avec un plan de situation et une description des problématiques rencontrées (défaut de couverture voix / data / nom des opérateurs concernés)



2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Contact par e-mail ou par téléphone de Vendée Numérique : questions complémentaires et première analyse de couverture, avec vérification des couvertures des différents opérateurs

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Aide technique à la déclaration nationale de signalisation
- Tests éventuels sur site

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Avis technique sur le défaut de couverture
- Remontée des informations en commission départementale / régionale / nationale

5 EXPLOITATION

- Si le dossier est retenu à l'échelon national :
- Informations sur la procédure d'installation d'une nouvelle antenne
 - Aide à la recherche d'un site d'implantation
 - Assistance technique auprès de la collectivité lors des RDV organisés par l'opérateur leader

INTERVENANT

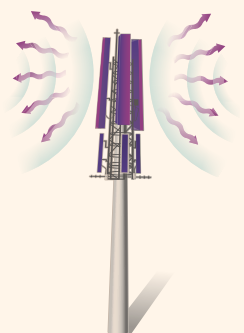
- Vendée numérique (conseil gratuit)

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités

EXEMPLE

La commune de Saint-Sigismond va obtenir une antenne mobile après signalement de la zone blanche





EAU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chaque collectivité peut agir à son niveau pour préserver les ressources et la biodiversité : rénovation énergétique des bâtiments, réduction des déchets, qualité de l'eau..., de nombreux domaines sont concernés et permettent d'associer les habitants.

ASSISTANCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT



OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Gestion des services publics d'assainissement (collectif, non collectif et eaux pluviales)
- Exploitation des systèmes d'assainissement et conduite de projets

PRESTATIONS PROPOSÉES

Animation départementale et assistance à la gestion des services d'assainissement :

- Mise en réseau des acteurs et des services d'assainissement (retours d'expériences, veille technique et réglementaire...)
- Accompagnement des services publics (mode de gestion, formation...)
- Aide pour la consultation et le choix des prestataires (pour l'assistance à la passation des contrats et la réalisation des opérations courantes...)
- Rédaction des documents réglementaires (règlements de service, délibérations, conventions de rejets industriels, rapports annuels sur le prix et la qualité des services...)

Appui technique pour la conduite des projets (assainissement et eaux pluviales) :

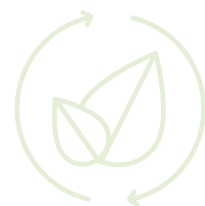
- Études préalables et de planification, zonages, schémas directeurs...
- Création, extension, réhabilitation des équipements de collecte et de traitement
- Exploitation des systèmes d'assainissement et gestion patrimoniale

Expertise et optimisation du fonctionnement des systèmes de collecte et de traitement :

- Visites de contrôle, bilans de fonctionnement et synthèse annuelle
- Appui du Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV) pour les analyses et pour la surveillance des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau
- Contrôle et validation de l'autosurveillance
- Audits métrologie et essais de garantie dans le cadre des travaux

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS



1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Conseil de premier niveau
- Contact téléphonique puis rendez-vous et visite sur site

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Analyse du besoin et information sur les contraintes techniques et réglementaires
- Appui à la définition des objectifs et priorités d'actions (planification)
- Rédaction d'une note d'opportunité et information sur les financements mobilisables

3 PHASE PRÉ- OPÉRATIONNELLE

- Assistance à la mise en œuvre des services, au choix des modes de gestion
- Appui à la rédaction des cahiers des charges pour les études et travaux
- Aide à la décision (choix des prestataires, solutions techniques...)

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Appui au suivi des prestations
- Avis technique sur les propositions
- Aide à la réception des travaux

5 EXPLOITATION

- Accompagnement des services publics d'assainissement et de gestion des eaux pluviales
- Évaluation des performances des systèmes de collecte et de traitement
- Propositions techniques pour l'optimisation du fonctionnement des ouvrages

INTERVENANT

→ Département

BÉNÉFICIAIRES

Toutes les collectivités compétentes en matière d'assainissement (collectif, non collectif et eaux pluviales)

CONDITIONS D'INTERVENTION

Convention d'assistance technique pour les collectivités éligibles ou prestations pour les autres

EXEMPLES

Accompagnement de la commune d'Auchay-sur-Vendée pour son projet d'extension de la station d'épuration, pour formaliser le besoin et aider les élus dans leurs prises de décisions tout au long du cycle de vie du projet

Appui à la commune de Saint-Maurice-le-Girard pour la création d'un système d'assainissement collectif et la mise en place du service assainissement (exploitation, règlement de service, délibérations...)

APPUI À L'AUTO-SURVEILLANCE DES STATIONS D'ÉPURATION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DU RISQUE SANITAIRE LIÉ À LA COVID19



OPÉRATIONS CONCERNÉES

→ Surveillance sanitaire des eaux usées et des boues dans le cadre d'autocontrôles

PRESTATIONS PROPOSÉES

Le virus COVID 19 est présent dans les selles de personnes infectées, et par conséquent dans les eaux usées. Il est ainsi potentiellement présent dans les boues de stations d'épuration avant traitement.

Le LEAV a mis au point une méthode de prélèvement et d'analyse (méthode RT-PCR) permettant de détecter la présence du virus dans les eaux usées ou les boues. La surveillance par des analyses régulières permet ;

- Soit de **vérifier l'efficacité de l'hygiénisation des boues de STEP** pour le SARS-COV-2.
- Soit de **surveiller la circulation du virus dans les eaux usées des STEP**, indicateur prédictif de la circulation virale dans la population.

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

5 EXPLOITATION

NIVEAU DE PRESTATIONS

- Contact avec le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV 85)
- Analyse du besoin et présentation des prestations possibles

- Élaboration d'un calendrier d'analyses avec l'exploitant
- Définitions des modalités d'acheminement ou de collectes des échantillons au Laboratoire
- Définition des modalités de restitution des résultats et de leur interprétation à l'exploitant

- Visite des installations
- Définition d'un plan d'échantillonnage

- Prélèvements et collecte des échantillons sur site par un technicien habilité
- Restitution des résultats sous forme de rapports adressés à l'exploitant

- Restitution de rapports d'analyses par le LEAV
- Accompagnement des services publics d'assainissement et de gestion des eaux pluviales par le Service de l'eau du Département (cf. fiche assistance technique départementale en matière d'assainissement)



INTERVENANT

- Département via le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation (intervention sur devis proposé au Maître d'Ouvrage précisant les conditions d'intervention)

BÉNÉFICIAIRES

Toutes les collectivités compétentes en matière d'assainissement (collectif, non collectif et eaux pluviales)

ASSISTANCE AUX SERVICES D'ASSAINISSEMENT POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE ET LA FACTURATION AUX USAGERS

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Gestion et exploitation d'un service public d'assainissement et facturation aux usagers



PRESTATIONS PROPOSÉES

Assistance à la facturation de la redevance d'assainissement sur la facture d'eau potable :

- Contrôle de la facturation et des comptes de reversement
- Conseils sur les modalités de tarification
- Gestion des factures d'assainissement non recouvrées
- Fiabilisation des données assainissement, SIG et usagers
- Assistance à l'exploitation du service d'assainissement :
- Mise en place d'un contrat de délégation de service public ou marché de prestations de service
- Contrôle du délégataire
- Élaboration de Compte Rendu Annuel d'Exploitation (CRAE) / contrôle du CRAE

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

→ Échanges avec le bénéficiaire pour préciser ses attentes, au regard des offres de service de Vendée Eau

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

→ Rendez-vous au siège de l'établissement public ou en mairie, avec compte-rendu détaillé par Vendée Eau
→ Validation par le bénéficiaire et désignation des interlocuteurs

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

→ Analyse pré-opérationnelle du service d'assainissement et des données disponibles pour établir une offre détaillée de prestation et une proposition financière
→ Validation par le bénéficiaire et signature de la convention

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

→ Exécution de la mission par Vendée Eau
→ Suivant sa nature et sa durée : points d'étape avec le bénéficiaire, autant que de besoin
→ Rapport provisoire de la prestation pour échanges, puis rédaction du rapport définitif

5 EXPLOITATION

→ Accompagnement pluriannuel du bénéficiaire pour le suivi de l'exploitation du service et la facturation aux usagers

INTERVENANT

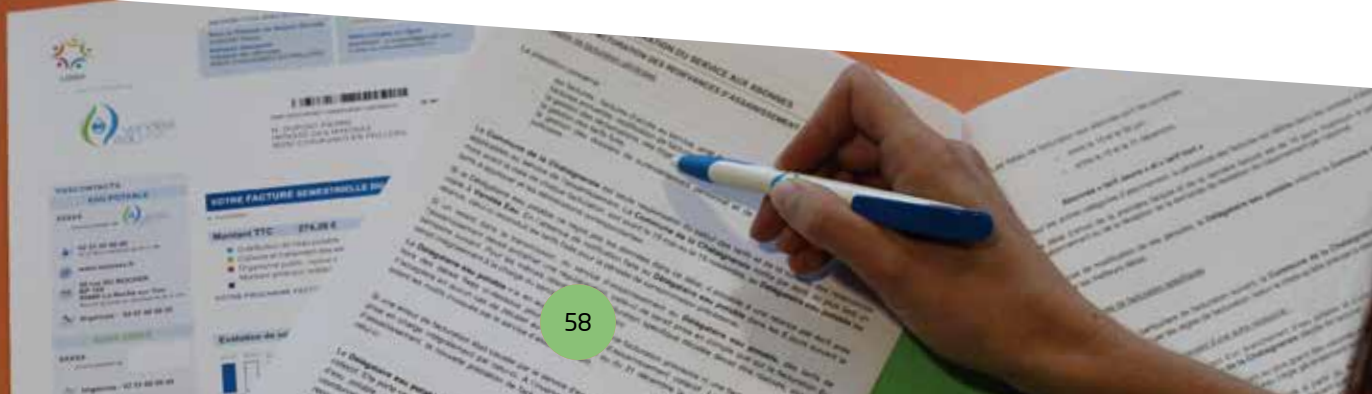
→ Vendée Eau

BÉNÉFICIAIRES

Intercommunalités adhérentes à Vendée Eau et leurs communes

CONDITIONS D'INTERVENTION

→ Sur demande du bénéficiaire disposant de la compétence Assainissement
→ Par avenant à la convention de facturation de l'assainissement collectif sur la facture d'eau déjà mise en place par Vendée Eau avec la totalité des bénéficiaires
→ Convention spécifique suivant le cas



ACCOMPAGNEMENT À LA RESTAURATION ET LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Restauration, gestion et suivi
des milieux aquatiques (marais et
rivières)

PRESTATIONS PROPOSÉES

Conseil et appui méthodologique pour
favoriser l'émergence et la conduite de projets
liés à la restauration et la gestion des milieux
aquatiques : morphologie des cours d'eau,
continuité écologique, berges, végétation
de bordure des cours d'eau, zones humides,
abreuvoirs, curage en marais, espèces
exotiques envahissantes

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Conseil de premier niveau : information sur la démarche à suivre (contact téléphonique, rendez-vous et visite sur site)



2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Information sur les contraintes techniques et réglementaires
- Appui à la définition des objectifs et priorités d'actions
- Information sur les financements mobilisables et appui sur le montage des dossiers de subvention
- Conseil sur la mobilisation des partenaires techniques et institutionnels concernés

3 PHASE PRÉ- OPÉRATIONNELLE

- Mise à disposition d'exemples de cahiers des charges pour recruter le(s) prestataire(s) pour la réalisation des études préalables
- Aide à la rédaction

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Conseil pour le recrutement d'un maître d'œuvre ou d'un technicien de rivières / marais
- Appui dans le suivi des prestations du maître d'œuvre
- Accompagnement technique à la mise en œuvre et au suivi des actions de restauration et d'entretien
- Accompagnement à la réception des travaux

INTERVENANT

- Département (accompagnement gratuit)

BÉNÉFICIAIRES

Communes, intercommunalités,
syndicats de marais / rivières,
associations syndicales
autorisées (ASA)

EXEMPLES

Réalisation d'un diagnostic de cours d'eau et proposition de solutions d'aménagement suite à une forte érosion de berges pour diversifier les écoulements, stabiliser les berges et améliorer la qualité de l'eau

Réalisation d'un diagnostic sur un plan d'eau public pour remédier à la prolifération de plantes exotiques envahissantes, conseils apportés aux agents techniques sur la gestion et mise en place d'un plan de gestion pluriannuel



RECHERCHE ET GESTION DE RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINE



OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Recherche, gestion et exploitation de ressources en eau souterraine pour les usages communaux et intercommunaux
- Expertise et avis dans les domaines de la géologie et de l'hydrogéologie, connaissance du sous-sol et de ses ressources

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Conseil et appui méthodologique pour le développement et la gestion de ressources en eau alternatives aux réseaux d'eau potable (forage, économie d'eau, stockage de l'eau...)
- Avis d'un hydrogéologue départemental préalable au développement de projets impactant le sous-sol et les nappes (extension de cimetière, reconnaissance d'aléas naturels...)

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Conseil de premier niveau : information sur la démarche à suivre (entretien téléphonique, rendez-vous et visite sur site)

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Information sur les contraintes techniques et réglementaires
- Appui à la définition du besoin

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Appui à la rédaction du cahier des charges, définition des investigations nécessaires à la conduite du projet de recherche en eau
- Participation au choix du prestataire pour les études (exemple : bureau d'étude géophysique...)
- Recherche et expertise des données existantes nécessaires au projet

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Conseil technique pour l'élaboration du projet (prospection géophysique préalable, choix d'implantation du forage, interprétation des pompages d'essai, conseils pour la réalisation des ouvrages d'exploitation...)
- Assistance aux choix des entreprises de travaux (exemples : entreprise de forage, test de pompage...)
- Participation au suivi du chantier et à la réception des travaux
- Interprétation des résultats (exemples : pompage d'essai, suivi du régime d'exploitation...)

5 EXPLOITATION

- Conseil pour la maintenance des ouvrages d'exploitation (puits, forages) et leur entretien



NIVEAU DE PRESTATIONS

INTERVENANT

- Département (appui technique réalisé à titre gratuit)

BÉNÉFICIAIRES

Tous maîtres d'ouvrages publics

EXEMPLES

Accompagnement d'une commune souhaitant optimiser l'arrosage de son terrain de football par l'exploitation d'un forage de la nappe souterraine locale

Conseils sur les mesures à prendre pour limiter le risque de propagation d'une pollution dans un point d'eau (nappe, source, puits, étang, etc.)

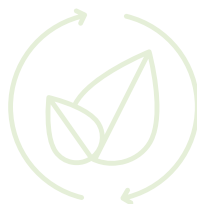


ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS AUX ACTIONS DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et aménagement de l'espace



PRESTATIONS PROPOSÉES

- Dans les bassins-versants d'alimentation en eau potable et aires d'alimentation de captages : accompagnement fort de Vendée Eau (accompagnement technique, financier et sur la communication)
- Hors bassins-versants d'alimentation en eau potable et aires d'alimentation de captages : accompagnement « allégé » de Vendée Eau (accompagnement technique et sur la communication)

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Dans les bassins-versants d'alimentation en eau potable et aires d'alimentation de captages : accompagnement et actions initiées par Vendée Eau et réponse à la sollicitation
- Hors bassins-versants d'alimentation en eau potable et aires d'alimentation de captages : accompagnement possible à la demande de la collectivité

2 ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

- Dans les bassins-versants d'alimentation en eau potable et aires d'alimentation de captages :
- Conseils individuels : réalisation des plans de gestion de l'herbe, avis technique sur des projets d'aménagements permettant de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, accompagnement technique sur les zones tampons humides (type mare) et de boisement sur les parcelles publiques (haies et bosquets)...
 - Mise en place d'essais (enherbement et vivaces)
 - Organisation de formations techniques (techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, reconnaissance de la flore locale...)
 - Démonstrations de matériel

- Hors bassins-versants d'alimentation en eau potable et aires d'alimentation de captages :
- Accompagnement individuel d'une ½ journée
 - Invitation possible aux formations techniques et démonstrations de matériel organisées sur les bassins-versants pour l'alimentation en eau potable

3 ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

- Dans les bassins-versants d'alimentation en eau potable et aires d'alimentation de captages :
- Aides à l'acquisition de matériel (validées jusqu'à fin 2020)
 - Prêts de matériel par Vendée Eau
 - Financement de zones tampons humides type mare et de boisement sur les parcelles publiques (haies et bosquets)

- Hors bassins-versants d'alimentation en eau potable et aires d'alimentation de captages :
- Pas d'accompagnement financier

4 ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNICATION

- Dans les bassins-versants d'alimentation en eau potable et aires d'alimentation de captages :
- Organisation d'ateliers de sensibilisation à destination du grand public
 - Réalisation de mares pédagogiques
 - Mise à disposition d'outils de communication (affiches, plaquettes, panneaux de sensibilisation...)
 - Proposition d'article de communication à insérer dans les outils de communication de la collectivité (bulletin communal...)

- Hors bassins-versants d'alimentation en eau potable et aires d'alimentation de captages :
- Mise à disposition d'outils de communication (plaquette, panneaux de sensibilisation...)
 - Proposition d'article de communication à insérer dans les outils de communication de la collectivité (bulletin communal...)

INTERVENANT

- Vendée Eau (appui technique réalisé à titre gratuit)

BÉNÉFICIAIRES

Intercommunalités adhérentes à Vendée Eau et leurs communes

CONDITIONS D'INTERVENTION

- Les modalités diffèrent suivant la localisation de la collectivité dans ou hors bassins-versants d'alimentation en eau potable et aires d'alimentation de captages
- Pour l'accompagnement financier, signature d'une convention entre la collectivité et Vendée Eau
- Mise à disposition des outils de communication et accompagnement des actions de communication si la collectivité est engagée dans une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS POUR LA MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Maîtrise de la consommation d'eau potable dans les bâtiments publics
Programme « Chaque Goutte Compte »



PRESTATIONS PROPOSÉES

Identification des branchements communaux et diagnostic des consommations d'eau potable, formations techniques et ateliers pratiques (maintenance robinetterie...), accompagnement à l'autodiagnostic, préconisation pour faire des économies d'eau, suivi de la mise en œuvre du programme d'action validé par la collectivité

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Après sollicitation de la collectivité, prise de rendez-vous pour présenter la démarche, identifier les branchements communaux et définir les priorités de la collectivité (étapes 1 et 2 décrites ci-après). Ce premier rendez-vous pourra s'accompagner d'un ou deux audits de bâtiment avec un agent communal, ce qui permettra de le former à l'autodiagnostic (lancement de l'étape 3)

2 ORGANISATION DE L'ÉQUIPE PROJET

- La collectivité doit :
- Définir l'équipe projet qui pilotera l'action avec un élu référent et un chef de projet « maîtrise de l'eau »
 - Repérer les personnes ressources susceptibles de fournir les informations nécessaires à l'avancement de l'action (services bâtiment, voirie, espaces verts...)

3 IDENTIFICATION DES SITES - OBJECTIFS

- Réalisation de l'historique des sites consommateurs d'eau
- La collectivité aide à l'identification et à la localisation des compteurs
- La collectivité définit les sites prioritaires devant être diagnostiqués et le cas échéant, les branchements inutilisés qu'elle souhaite fermer

4 COLLECTE DE DONNÉES ET DIAGNOSTIC

- La collectivité collecte des données nécessaires à la réalisation du diagnostic :
 - informations générales sur le site et les bâtiments associés
 - visite de site et établissement de l'inventaire et du descriptif des équipements en place
- Mise à disposition d'un guide pratique d'autodiagnostic (avec clé USB) avec des fiches outils pour la collecte des données, et d'un kit d'autodiagnostic (mesureurs de pression et de débit)

5 ANALYSE DES DONNÉES - SCÉNARIOS

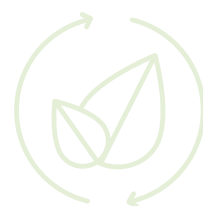
- Analyse des données et établissement d'un rapport de préconisations présenté à l'équipe projet pour échange et validation des préconisations

6 PLAN D'ACTIONS

- La collectivité valide le plan d'actions et le met en œuvre
- Proposition de formations techniques et d'ateliers (entretien et maintenance de la robinetterie...) à destination des collectivités engagées dans la démarche (élus et/ou agents)

7 SUIVI-ÉVALUATION

- La collectivité suit la mise en œuvre du plan d'actions
- Mise à disposition d'un kit de communication (plaquettes, articles, affiches, autocollants) et proposition d'un appui à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation



INTERVENANT

- Vendée Eau (appui technique réalisé à titre gratuit)

BÉNÉFICIAIRES

Intercommunalités adhérentes à Vendée Eau et leurs communes

CONDITIONS D'INTERVENTION

- Contractualisation de l'accompagnement par la signature d'une convention entre la collectivité et Vendée Eau

PRESTATIONS POUR L'EXPLOITATION ET L'AMÉLIORATION DE LA DÉFENSE EXTÉRIURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Exécution de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie, suivant les dispositions du décret n°2015-235 du 27 février 2015 et son arrêté d'application du 15 décembre 2015 et du règlement départemental de DECI approuvé par l'arrêté n°17DSIS1789 du Préfet de la Vendée le 29 août 2017

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Prestations pour l'exercice de la compétence DECI :
- Réalisation des essais débit/pression des hydrants
 - Réalisation du schéma communal de DECI



ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Courrier aux intercommunalités et communes pour proposer le lancement de la campagne d'essais débit/pression, en respect de la périodicité réglementaire de 5 ans
- Prise de contact téléphonique et rendez-vous afin de définir les modalités de collaboration concernant la réalisation du schéma communal de DECI
- Échanges avec le bénéficiaire pour préciser ses attentes, au regard des offres de service de Vendée Eau

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Rendez-vous au siège de l'établissement public ou en mairie, avec compte-rendu détaillé
- Validation par le bénéficiaire et désignation des interlocuteurs

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Analyse pré-opérationnelle des éléments de la DECI, pour établir une offre détaillée de prestation
- Pour la prestation « schéma communal de DECI », sollicitation de la participation du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour une prestation coordonnée
- Validation par le bénéficiaire et signature de la convention

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Exécution de la mission, le cas échéant en collaboration avec le SDIS
- Pour les prestations d'essais débit/pression et d'entretien du parc d'hydrants, intégration des résultats dans le WebSIG DECI85
- Pour la prestation « schéma communal de DECI », points d'étape avec le bénéficiaire, autant que de besoin; rapport provisoire de la prestation pour échanges, puis rédaction du rapport définitif

5 EXPLOITATION

- Mise à jour des données dans le WebSIG DECI85, en relation avec GéoVendée et le SDIS, tant pour l'intégration des nouveaux hydrants et le retrait des hydrants abandonnés, que pour les données de débit/pression mesurées

INTERVENANT

- Vendée Eau

BÉNÉFICIAIRES

Intercommunalités adhérentes à Vendée Eau et leurs communes

CONDITIONS D'INTERVENTION

- Sur demande du bénéficiaire disposant de la compétence totale ou partielle DECI
- Convention définissant les conditions technico-économiques de la prestation

PLANTATION ET GESTION DURABLE DES HAIES ET BOISEMENTS

OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Projet de dynamique locale de gestion durable des haies avec l'appui des collectivités, des entreprises et des exploitants agricoles
- Plantation de haies champêtres, d'agroforesteries et de boisements
- Gestion des boisements

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Sensibilisation sur l'intérêt d'une gestion durable des haies et des boisements pour garantir leur pérennité et leur permettre d'assurer pleinement leur rôle
- Diagnostic de terrain, identification et priorisation des premières actions à mener
- Élaboration de projets de plantations
- Conseil et échanges techniques pour une montée en compétences des gestionnaires
- Vulgarisation des techniques de plantation et d'entretien
- Accompagnement et suivi des opérations de gestion
- Valorisation des actions menées

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

NIVEAU DE PRESTATIONS

- Premier contact avec les personnes intéressées, rencontre et visite
- Information sur l'intérêt de la gestion des haies et boisements, leur valorisation et reconnaissances possibles

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Échange sur les objectifs recherchés (restauration de la trame verte et bleue, continuité du maillage, limitation des pollutions diffuses, bénéfiques pour les exploitations agricoles et les gestionnaires...)
- Orientation vers les programmes adaptés et explication de la démarche
- Intégration possible dans des programmes inclusifs : PCAET, Territoires à énergie positive, filière bois énergie, etc.
- Définition des actions à mener en fonction des besoins

3 PHASE OPÉRATIONNELLE

Prestations communes :

- Information, sensibilisation
- Inventaire de terrain, diagnostic
- Visite de terrain et conseils
- Demande d'aides financières

Haies :

- Remise du plan de gestion durable des haies (rapport et cartographie), explication et conseil
- Accompagnement pour les chantiers de plantation de haies, leur suivi et entretien
- Accompagnement pour la gestion des haies existantes
- Valorisation des actions menées sur le terrain (reconnaissance technique ou financière). Exemples : paiements pour services environnementaux (PSE), Label bas Carbone,...

Boisements :

- Remise d'un rapport de synthèse de la visite de terrain
- Accompagnement pour la mise en place et le suivi des opérations de gestion

INTERVENANT

- Chambre d'agriculture

BÉNÉFICIAIRES

Communes, intercommunalités, exploitants agricoles, particuliers

CONDITIONS D'INTERVENTION

- Convention de prestation payante

EXEMPLES

Fourniture de bois déchiqueté à des collectivités par des exploitants agricoles avec réalisation de Plans de gestion durable des haies

Réalisation d'un programme de plantations pour une collectivité territoriale en charge de la gestion de l'eau

Réalisation de chantiers de plantation de haies, organisation de démonstrations

Diagnostic d'un boisement et remise d'un dossier technique

Accompagnement des opérations de gestion des boisements



RÉSEAU LOCAL VENDÉE « MANGER LOCAL, CE N'EST PAS BANAL »



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Objectifs liés à la promotion et la valorisation des produits agricoles de proximité au sein des services de restauration collective :

- Renforcer les dynamiques territoriales dans le cadre d'un projet multi-acteurs : consommateurs, élus, producteurs, transformateurs
- Conforter les bassins de production et les emplois induits dans le département de la Vendée
- Décliner concrètement le concept de développement durable dans le cadre de la restauration collective : valeur ajoutée locale par un approvisionnement de produits agricoles de proximité, réduction du transport, réduction des déchets, réduction du gaspillage
- Sensibiliser au gaspillage, réduire les déchets et développer le recyclage
- Améliorer la qualité des repas
- Développer une approche éducative du repas auprès des élèves (travailler sur le goût, la notion de produit local, le parcours d'un produit alimentaire, éviter le gaspillage, et amener la démarche jusqu'au tri)
- Promouvoir les métiers de la production agricole et de la restauration, et renforcer le lien entre ces différents métiers (implication et formation des cuisiniers)

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Information et sensibilisation à l'introduction de produits agricoles de proximité au sein des services de restauration collective
- Accompagnement des projets : mise en relation avec les fournisseurs, orientation vers les personnes ressources si nécessaire, etc.
- Formations (marchés publics, gaspillage, diététique,...), visites d'études, journées d'échanges, salon « Restauration Hors Domicile », newsletter, site internet...

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Entretien téléphonique, rendez-vous et visite sur site si nécessaire

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Appui à la définition des besoins, accompagnement du projet, orientation vers d'autres personnes ressources si besoin

INTERVENANTS

Chambre d'Agriculture (animatrice du Réseau Local Vendée) en partenariat avec :

- le Département de la Vendée
- l'Association des Maires et Présidents de communautés de Vendée (appui technique réalisé à titre gratuit)

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités compétentes en matière de restauration collective

EXEMPLES

Mise en relation avec les fournisseurs : visites, organisation du sourcing, dégustation de produits, organisation de salons

Conseil sur la rédaction des cahiers des charges

Accompagnement des fournisseurs pour une offre plus structurée de leurs produits de proximité

SURVEILLANCE SANITAIRE DES ÉTABLISSEMENTS OU STRUCTURES DE RESTAURATION COLLECTIVE



OPÉRATIONS CONCERNÉES

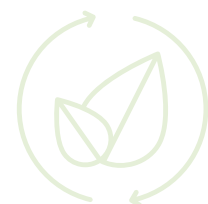
Exploitants du secteur alimentaire : production, transformation et distribution d'aliments (exemples : cantines scolaires, cuisines de structures du type EHPAD, maisons de retraite, évènements sportifs)

PRESTATIONS PROPOSÉES

Conseils, formations et contrôle des denrées destinées à la consommation humaine et installation de cuisine conformément à la réglementation européenne

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS



1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Contact par le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV)
- Analyse du besoin et présentation des prestations possibles

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Questionnaire ou audit décrivant la situation : maîtrise d'une production ponctuelle, production continue, nombre de couverts, cuisine satellite et transport, compétences humaines et formations, gestion de crise, surveillance des prestataires et fournisseurs, évolution...

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Audit initial ou étude du dossier de réponses
- Formation du personnel à l'hygiène
- Révision ou création du Plan de Maîtrise Sanitaire décrivant les mesures prises par l'établissement pour assurer l'hygiène et la sécurité de ses productions
- Vérification métrologique des équipements de stockage et des instruments de mesure

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Prélèvements et collectes des échantillons sur site par un technicien habilité pour réaliser des analyses (autocontrôles des sortants et des entrants)
- Formations : bonnes pratiques d'hygiène, connaissance du risque, analyse des points de danger, Plan de Maîtrise Sanitaire, etc.
- Audit de suivi

5 EXPLOITATION

- Restitution de rapports d'audits
- Remise de bilans sanitaires (résultats d'analyses et préconisations)
- Revue de contrat régulière avec le gestionnaire de l'établissement

INTERVENANT

- Département via le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation (intervention sur devis proposé au maître d'ouvrage)

BÉNÉFICIAIRES

Toutes les structures sociales, éducatives ou touristiques concernées par la restauration collective gérées en budget annexe ou par une collectivité. Les structures de droit privé bénéficient de l'enregistrement du LEAV en tant qu'organisme de formation pour la prise en charge des frais de formation du personnel.

EXEMPLES

Rédaction du plan de maîtrise sanitaire d'une cantine scolaire, conseils sur le nettoyage et la désinfection, prélèvements d'échantillons alimentaires, formation du personnel de restauration



APPUI À LA MAÎTRISE SANITAIRE D'UN BÂTIMENT ERP VIS-À-VIS DU RISQUE LÉGIONELLE



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Suivi, contrôle et évaluation du risque lié à la légionelle dans la production d'eau chaude des établissements recevant du public (ERP)

PRESTATIONS PROPOSÉES

Établissement d'un plan de prélèvement, réalisation de prélèvements réglementaires et analyse, aide à l'interprétation et au suivi (carnet sanitaire de l'établissement) en conformité avec la réglementation sur les ERP

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION / FORMALISATION DU BESOIN

- Contact par le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV)
- Analyse du besoin et présentation des prestations possibles (prélèvements, analyses, interprétation des résultats)

2 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Audit des installations et définition d'un plan d'échantillonnage adapté à l'établissement

3 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Prélèvements et collecte des échantillons sur site par un technicien habilité
- Restitution des résultats sous forme de rapports
- Alerte de l'exploitant en temps réel en cas de résultats non conformes

4 EXPLOITATION

- Appui à la tenue du carnet sanitaire par l'établissement
- Évaluation métrologique des installations (températures)



INTERVENANT

- Département via le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation (intervention sur devis proposé au maître d'ouvrage)

BÉNÉFICIAIRES

Toutes les structures sociales, éducatives ou touristiques concernées par la restauration collective gérées en budget annexe ou par une collectivité. Les structures de droit privé bénéficient de l'enregistrement du LEAV en tant qu'organisme de formation pour la prise en charge des frais de formation du personnel.

EXEMPLES

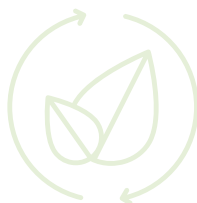
Prélèvement d'eau de douche d'un vestiaire, analyse en laboratoire et recherche de Legionella, restitution de l'analyse sous forme d'un rapport, aide à l'interprétation, animation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) de sessions d'information sur la problématique légionelle.



LE TRI EST DE LA FÊTE : AIDES AUX ORGANISATEURS DE RASSEMBLEMENT POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Rassemblement, manifestation festive, rencontre en tout genre (sauf réunion de la vie privée)



PRESTATIONS PROPOSÉES

- Pour réduire les déchets, Trivalis subventionne les organisateurs de rassemblement dans le cadre de son dispositif « le tri est une fête » :
 - achat de gobelets
 - location de vaisselle traditionnelle
- Prêt de gobelets génériques

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Demande à déposer sur trivalis.fr en complétant le formulaire en ligne correspondant au besoin. Les formulaires sont accessibles à la rubrique « Le tri est de la fête »

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Les éléments à préciser dans le formulaire sont réduits pour simplifier la demande (type d'événement, lieu, date, nombre estimé de participants, etc.)

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Chacun peut trouver en ligne, en amont, les coordonnées de sa collectivité pour obtenir des bacs à déchets nécessaires pour un événement. Cette même collectivité locale peut mettre à disposition des supports de communication à l'effigie du « tri est de la fête »
- La plateforme en ligne permet aussi de télécharger des affiches en personnalisant les déchets. Des solutions pour faire moins de déchets sont également préconisées (location de matériel, producteurs locaux, etc.)

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Pour réduire les déchets, Trivalis subventionne les organisateurs de rassemblement dans le cadre de son dispositif « le tri est une fête » :
 - achat de gobelets
 - location de vaisselle traditionnelle
- Prêt de gobelets génériques

INTERVENANT

- Trivalis

BÉNÉFICIAIRES

Communes, intercommunalités, syndicats de Vendée et toute association

CONDITIONS D'INTERVENTION

Subvention à la location vaisselle traditionnelle (formulaire 1 mois avant l'événement); location de gobelets génériques (formulaire 1 mois avant l'événement); subvention à l'achat de gobelets personnalisés (formulaire 2 mois avant l'événement); contrepartie (logo Trivalis sur les gobelets personnalisés)

EXEMPLES

Toute organisation d'événement, festival, kermesse, événement sportif, etc.

FAVORISER L'UTILISATION DE GRAVATS DE RECYCLAGE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Mise en relation pour la fourniture de matériaux issus du recyclage de gravats de déchèteries

PRESTATIONS PROPOSÉES

Mise en relation des collectivités, dans le cadre de besoins de matériaux (travaux routiers ou constructifs), avec le prestataire de Trivalis qui assure le recyclage des gravats

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Envoi par la collectivité d'une fiche de présentation du besoin (type de travaux, types de matériaux nécessaires, situation géographique du projet,...)
- Lien entre la collectivité et le prestataire

2 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Aide juridique dans la méthodologie et l'intégration de critères d'appels d'offres permettant à la collectivité de formaliser un marché intégrant la fourniture de matériaux recyclés

3 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Le prestataire peut définir le besoin avec la collectivité et livrer le matériau jusqu'au lieu du chantier et pourra transmettre la fiche caractéristique du matériau livré



INTERVENANT

→ Trivalis

BÉNÉFICIAIRES

Toute collectivité ayant des besoins de matériaux recyclés dans le cadre de marchés de travaux

EXEMPLES

Des matériaux issus du réemploi peuvent être utilisés lors de travaux routiers ou de travaux de construction



MISE À DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE COMMANDE PUBLIQUE EN MATIÈRE DE DÉCHETS



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Assistance à la passation de marchés publics en lien avec la partie collective de la compétence collective et traitement des déchets ménagers et assimilés (article L.2224-13 et L2224-14 du CGCT)

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Rédaction des projets de pièces administratives (Acte d'Engagement, Cahier des Clauses Administratives Particulières ou Cahier des Clauses Particulières et Règlement de la Consultation) du dossier de consultation
- Rédaction du projet d'avis d'appel à la concurrence
- Le cas échéant, rédaction des projets de lettres de demande de complément de candidature
- Rédaction du projet d'analyse des candidatures
- Rédaction des cadres de procès-verbaux de la commission d'appel d'offres
- Le cas échéant, en fonction des délégations d'attributions, rédaction du projet de délibération autorisant la signature du marché public
- Rédaction du projet de rapport de présentation pour les procédures formalisées
- Rédaction des projets d'avis d'intention de conclure (AIC)
- Rédaction des projets de lettres aux candidats et aux soumissionnaires non retenus
- Rédaction des projets de lettres de notification des marchés publics
- Rédaction des projets d'avis d'attribution

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

NIVEAU DE PRESTATIONS

- La structure adhérente est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) et a transféré à Trivalis la partie traitement de cette compétence
- Demande de la structure adhérente à Trivalis :
 - si elle ne dispose pas en interne d'un service commande publique suffisant pour faire face à la nouvelle réglementation relative aux marchés publics
 - si elle doit passer un nombre important de marchés publics en lien avec la compétence collective exercée en régie dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative sur son territoire
- Planification des marchés publics
- Échanges par mail et rendez-vous annuel
- Définition du besoin technique et financier par la structure adhérente
- Rédaction des pièces techniques (CCTP) et financières (détail quantitatif estimation DQE, décomposition du prix global et forfaitaire DPGF) par le service opérationnel de la structure adhérente
- Rédaction des projets de pièces administratives, projets soumis ensuite à la structure adhérente pour validation/admission
- Mise à disposition des moyens humains (1 responsable du pôle de la commande publique et 2 chargés de la commande publique)
- Mise à disposition des moyens matériels inhérents à l'activité du service commande publique :
 - le logiciel marchés
 - les fournitures

INTERVENANT

- Trivalis (dans le cadre d'une convention avec la structure adhérente). Remboursement à Trivalis par la structure adhérente des frais de fonctionnement du service mis partiellement à disposition. Tarif revu chaque année

BÉNÉFICIAIRES

Structures adhérentes pour des missions en lien avec la compétence collective et/ou la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés

EXEMPLES

Obtenir de l'aide, de l'assistance dans la passation de marchés publics en lien avec la compétence collective des déchets des ménages

MISE À DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE DES AMBASSADEURS DU TRI DES DÉCHETS

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Communication sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés



PRESTATIONS PROPOSÉES

Service mis partiellement à la disposition des membres adhérents de Trivalis pour l'exercice des missions suivantes :

- missions de porte à porte pour informer et sensibiliser les habitants et les publics relais au tri des emballages ménagers, aux différents modes de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés et à leur financement
- missions de sensibilisation auprès du public (dans les établissements scolaires, dans les EHPAD, lors d'évènements,...)

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Trivalis emploie une équipe d'ambassadeurs du tri pour l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers et autres déchets qui lui a été transférée par ses collectivités membres
- Dans l'intérêt d'une bonne organisation des services et dans un souci de mutualisation et d'efficacité des moyens d'action, le service des ambassadeurs du tri peut être mis partiellement à disposition des collectivités ou établissements membres de Trivalis, pour l'exercice de leur compétence collecte des déchets

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Transmission des demandes par les structures adhérentes dans le respect du calendrier
- Gestion des demandes par Trivalis
- Signature d'une convention entre la structure adhérente et Trivalis

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Mise à disposition des agents nécessaires à la mission avec le cas échéant recrutement : ambassadeurs titulaires et/ou ambassadeurs sous contrat à durée déterminée, recrutés pour un renforcement de l'équipe titulaire si besoin et désignation d'un référent
- Dans le cas d'un renforcement de l'équipe avec des CDD, prise en charge de la totalité de la procédure de recrutement (diffusion offre d'emploi, réalisation des entretiens d'embauche, décisions des candidats retenus)
- Mise à disposition des moyens matériels : véhicules, fournitures,...

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Organisation de la mission : journées de formation de l'équipe, réunion de suivi de la mission, bilan de la mission

INTERVENANT

- Trivalis (dans le cadre d'une convention, avec la structure adhérente). Remboursement à Trivalis par la structure adhérente, des frais de fonctionnement du service mis partiellement à disposition. Tarif revu chaque année

BÉNÉFICIAIRES

Structures adhérentes pour des missions en lien avec la compétence collecte et/ou la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés

EXEMPLES

Animer, sensibiliser, expliquer, obtenir des moyens humains pour parler déchets auprès du public



ACCOMPAGNEMENT À L'OPTIMISATION DES PARCS DE VÉHICULES ET À L'ACQUISITION DE VÉHICULES PROPRES



OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Étude d'optimisation du parc de véhicules du bénéficiaire
- Étude d'optimisation territoriale des parcs de véhicules de plusieurs bénéficiaires
- Étude d'acquisition de véhicules à carburants alternatifs

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Accompagnement technique du bénéficiaire :
- Aide à la collecte et au suivi des données sur les parcs de véhicules
 - Réalisation d'un diagnostic/audit économique et environnemental du parc de véhicules
 - Établissement d'un plan d'actions d'optimisation et estimation des gains
 - Étude comparative économique et environnementale sur les véhicules à carburants alternatifs
 - Subvention départementale pour l'acquisition de véhicules

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS



1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Échange préliminaire avec le bénéficiaire

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Réunion de cadrage
- Validation des interlocuteurs
- Élaboration d'une proposition d'accompagnement à valider par le bénéficiaire

3 PHASE PRÉ- OPÉRATIONNELLE

- Vérification de la disponibilité de l'ensemble des données nécessaires à la réalisation de l'accompagnement
- Collecte des données nécessaires à la réalisation des études

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Réalisation d'un audit/diagnostic du parc de véhicules avec identification des enjeux en termes de mobilité
- Élaboration d'un plan d'actions en réponse aux enjeux identifiés avec estimation des gains environnementaux et économiques atteignables
- Réalisation d'une étude comparative d'intégration de véhicules à carburants alternatifs (gaz naturel, véhicule électrique) le cas échéant

5 EXPLOITATION

- Suivi des actions engagées via des échanges avec le bénéficiaire et réévaluation des gains économiques et environnementaux

INTERVENANT

SyDEV

BÉNÉFICIAIRES

- Les bénéficiaires de ces accompagnements sont les collectivités territoriales adhérentes au SyDEV, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics

CONDITIONS D'INTERVENTION

- Sur demande du bénéficiaire
- Le bénéficiaire doit être adhérent au SyDEV
- Les véhicules doivent appartenir au bénéficiaire
- Au moins 10 véhicules pour une étude d'optimisation de flotte
- Sont exclus les véhicules gérés dans le cadre de délégations de service public et dans le cadre de prestations de services à travers des marchés publics
- Respect de conditions énoncées dans le guide financier du SyDEV

EXEMPLES

Saint-Christophe-du-Ligneron : acquisition de 2 véhicules électriques

Optimisation de la flotte de véhicules du Pays des Achards



MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE ET MISE EN ŒUVRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LES BÂTIMENTS



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Travaux sur les bâtiments (rénovations, extensions, constructions)

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Accompagnement technique du bénéficiaire :
 - suivi des consommations énergétiques
 - pré diagnostics/audits énergétiques
 - études d'aide à la décision pour la mise en œuvre d'énergies renouvelables
 - études de performance énergétique
- Accompagnement technique et financier du bénéficiaire :
 - gestion technique des bâtiments
 - aide à la rénovation énergétique
 - mise en œuvre d'énergies renouvelables (en direct ou via la SAEML Vendée Énergie)

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS



1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Échange préliminaire avec le bénéficiaire

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Réunion de cadrage
- Validation des interlocuteurs
- Élaboration d'une proposition d'accompagnement à valider par le bénéficiaire

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Vérification de la disponibilité de l'ensemble des données nécessaires à la réalisation de l'accompagnement
- Collecte des données nécessaires à la réalisation des études

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Réalisation d'un diagnostic du parc de bâtiments avec identification des enjeux énergétiques
- Élaboration d'un plan d'actions en réponse aux enjeux identifiés avec estimation des gains environnementaux et économiques atteignables
- Réalisation des études préalables aux missions de maîtrise d'œuvre
- Aide la définition du programme de travaux
- Accompagnement technique et financier des opérations concourant à la transition énergétique

5 EXPLOITATION

- Suivi des actions engagées via des échanges avec le bénéficiaire et réévaluation des gains économiques et environnementaux
- Mesure de la performance énergétique (instrumentation)

INTERVENANT

→ SyDEV

BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires de ces accompagnements sont les collectivités territoriales adhérentes au SyDEV, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics

CONDITIONS D'INTERVENTION

- Sur demande du bénéficiaire
- Le bénéficiaire doit être adhérent au SyDEV
- Les bâtiments doivent appartenir au bénéficiaire
- Respect de conditions énoncées dans le guide financier du SyDEV

EXEMPLES

École de Thiré : rénovation lourde et mise en œuvre d'une chaufferie aux granulés de bois (gain de 50 % sur les consommations énergétiques)

Mairie et salle polyvalente de Saint-Cyr-en-Talmondais : rénovation lourde et mise en œuvre d'une chaufferie aux granulés de bois (gain de 80 % sur les consommations énergétiques)

Salle culturelle des Magnils-Reigniers : rénovation lourde et mise en œuvre d'une pompe à chaleur (gain de 70 % sur les consommations énergétiques)



DÉVELOPPEMENT, INSTALLATION ET EXPLOITATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR BÂTIMENTS



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Travaux sur les bâtiments (rénovations, extensions, constructions)

PRESTATIONS PROPOSÉES

Conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de centrales photovoltaïques sur bâtiments :

- Pré-étude de faisabilité technique
- Étude de faisabilité (technique, financière, juridique)
- Mise en œuvre de la centrale photovoltaïque
- Exploitation et maintenance

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Échanges préliminaires avec le bénéficiaire

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Réunion de cadrage
- Validation des interlocuteurs
- Élaboration d'une proposition d'accompagnement à valider par le bénéficiaire

3 PHASE PRÉ- OPÉRATIONNELLE

- Rédaction de l'étude de faisabilité
- Décision de la commune sur la mise en œuvre de la centrale photovoltaïque

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Définition technique de la centrale
- Demande de raccordement au réseau électrique
- Appel d'offres
- Travaux de mise en œuvre de la centrale photovoltaïque
- Mise en service

5 EXPLOITATION

- Exploitation technique et économique de la centrale



INTERVENANT

BÉNÉFICIAIRES

CONDITIONS D'INTERVENTION

→ Vendée
Énergie

Les bénéficiaires de ces accompagnements sont les collectivités territoriales adhérentes au SyDEV, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics

- Sur demande du bénéficiaire
- Le bénéficiaire doit être adhérent au SyDEV
- Les bâtiments doivent appartenir au bénéficiaire

EXEMPLES

Études, développement, installation et exploitation de 54 centrales photovoltaïques sur des bâtiments publics de plus de 45 communes vendéennes pour une puissance cumulée de 3,5 MWc



CONSEIL ET ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DE CENTRALES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Développement de centrales de production d'énergies renouvelables (hors photovoltaïque sur bâtiment, faisant l'objet d'une fiche séparée)

PRESTATIONS PROPOSÉES

Conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de centrales de production d'énergies renouvelables, notamment éolien, photovoltaïque au sol et méthanisation :

- Accompagnement en phase préliminaire sur des réflexions de mise en œuvre de centrales de production d'énergies renouvelables
- Études de faisabilité
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Développement du projet
- Maîtrise d'ouvrage du projet
- Exploitation

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS



1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

→ Échanges préliminaires avec le bénéficiaire

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

→ Réunion de cadrage
→ Validation des interlocuteurs
→ Élaboration d'une proposition d'accompagnement à valider par le bénéficiaire

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

→ Rédaction de l'étude de faisabilité
→ Assistance à maîtrise d'ouvrage

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

→ Développement du projet
→ Maîtrise d'ouvrage ou assistance à maîtrise d'ouvrage

5 EXPLOITATION

→ Exploitation technique et économique de la centrale

INTERVENANT

→ Vendée énergie

BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires de ces accompagnements sont les collectivités territoriales adhérentes au SyDEV, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics

CONDITIONS D'INTERVENTION

→ Sur demande du bénéficiaire
→ Le bénéficiaire doit être adhérent au SyDEV
→ Les bâtiments doivent appartenir au bénéficiaire

EXEMPLES

Développement, installation et exploitation de 7 parcs éoliens sur 8 communes vendéennes pour une puissance de 58 MW (Bouin, Benet, Le Bernard, Mouzeuil-Saint-Martin, Le Langon, L'Île d'Olonne, Saint-Étienne-de-Brillouet, Pouillé)

Développement, installation et exploitation de 6 centrales photovoltaïques au sol sur 6 communes vendéennes pour une puissance de 25 MWc (Avrillé, Foussais-Payré, Givrand, La Roche-sur-Yon, Le Poiré-sur Vie, Talmont-Saint-Hilaire)



CULTURE ET PATRIMOINE

La culture et le patrimoine participent à l'identité de chaque commune et méritent d'être préservés. Partie intégrante du cadre de vie, ils permettent de créer du lien social et de valoriser le territoire.

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Assistance pour la gestion et la conservation du patrimoine mobilier et immobilier, protégé ou non au titre des monuments historiques : édifices, moulins, tableaux, orfèvrerie, sculptures, cimetières, parcs et jardins, etc.

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Conseil, écoute active et ingénierie pour tout projet de restauration,
- Subventions sur programmes départementaux
- Coordination des différents acteurs propres à chaque type de patrimoine,
- Assistance et conseil dans la recherche de financements,
- Assistance et conseil pour les travaux de restauration.

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1

LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

Prise de contact :

- Entretien téléphonique, prise de rendez-vous, rendez-vous sur place avec les élus locaux ou les propriétaires et réunions d'échanges (par exemple lors d'un Conseil municipal),
- Compte rendu de réunion et établissement d'une feuille de route,
- Conseil sur la protection et la conservation du patrimoine concerné,
- Informations sur les financements.

2

DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Conseil pour la rédaction du cahier des charges des éventuelles études préalables à un projet de restauration,
- Mise en place d'un groupe de suivi de projet (recherche des compétences adaptées),
- Mise en relation avec les intervenants liés au Patrimoine concerné : Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Architecte de bâtiments de France (ABF), CAUE, Région, Clergé, Fondation du patrimoine, architectes, restaurateurs...
- Présentation du cadre juridique et réglementaire,
- Conseil sur le parti pris de restauration,
- Mise à disposition des connaissances (base de données, recherches documentaires préalables...),
- Participation au choix du prestataire pour la restauration.

3

PHASE PRÉ- OPÉRATIONNELLE

- Participation aux études préalables quand nécessaire,
- Définition du projet et de son phasage
- Accompagnement sur le montage des dossiers de demande de subvention

4

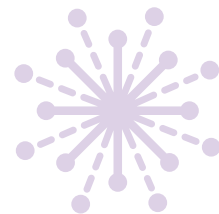
PHASE OPÉRATIONNELLE

- Appui, conseil technique et ingénierie pendant la réalisation du projet.

5

VALORISATION

- Assistance dans la validation des travaux exécutés,
- Assistance dans la valorisation du patrimoine restauré.



INTERVENANTS

- Département, via le secteur Patrimoine et Archéologie (Conservateur des Antiquités et Objets d'Art)
- CAUE
- Appui technique réalisé à titre gratuit

BÉNÉFICIAIRES

- Communes,
- Intercommunalités,
- Propriétaires privés,
- Associations.

EXEMPLES

Conseils pour la restauration des toitures, de vitraux, d'enduits intérieurs ou extérieurs.

Restauration de sculptures en bois ou en pierre (Menomblet, Le Boupère), d'huiles sur toile (Faymoreau, La Garnache), de cloches (Saint-Georges-de-Montaigu), etc.



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Assistance pour la valorisation du patrimoine mobilier et immobilier, protégé ou non au titre des monuments historiques : édifices, moulins, tableaux, orfèvrerie, sculptures, cimetières, parcs et jardins, etc.

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Conseil, écoute active et ingénierie pour tout projet de valorisation : muséographie, signalétique patrimoniale, éditions, visuels, etc.,
- Subventions sur programmes départementaux
- Conseil pour les projets de valorisation et de sécurisation des œuvres d'art in situ et pour les projets éditoriaux de publication patrimoniale,
- Mise en relation avec les différents acteurs concernés,
- Conseils sur la recherche de financements,
- Assistance dans la recherche documentaire.

ÉTAPES DU PROJET

1

LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

Prise de contact :

- Contact téléphonique, réunions d'échanges, rendez-vous sur place avec les élus ou les propriétaires privés,
- Compte rendu de réunion et élaboration d'une feuille de route,
- Recueil des données et documents existants sur site.

2

DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Conseil pour la rédaction du cahier des charges de l'étude avant-projet, voire rédaction du projet sommaire,
- Analyse des autres réalisations au niveau national et mise en avant des références par rapport à la demande,
- Mise en relation avec les intervenants liés au Patrimoine concerné (experts, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architecte des Bâtiments de France, CAUE, Fondation du patrimoine...) et conseil sur les types de prestataires pour accompagner le projet (muséographes, scénographes, directeurs artistiques, scénaristes, graphistes),
- Conseil sur le parti pris de restauration,
- Mise à disposition des connaissances (base de données, recherches documentaires préalables...),
- Participation au choix du prestataire.

3

PHASE PRÉ- OPÉRATIONNELLE

- Participation aux études préalables,
- Définition des axes à prioriser,
- Définition du projet et suivi scientifique
- Accompagnement sur le montage des dossiers de demande de subvention

4

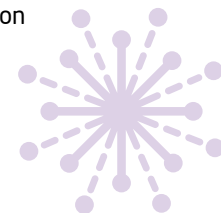
PHASE OPÉRATIONNELLE

- Appui, conseil technique et ingénierie pendant la réalisation du projet.

5

VALORISATION

- Suivi des ouvrages exécutés
- Promotion des projets



INTERVENANTS

- Département, via le secteur Patrimoine et Archéologie (Conservateur des Antiquités et Objets d'Art)
- CAUE
Appui technique réalisé à titre gratuit

BÉNÉFICIAIRES

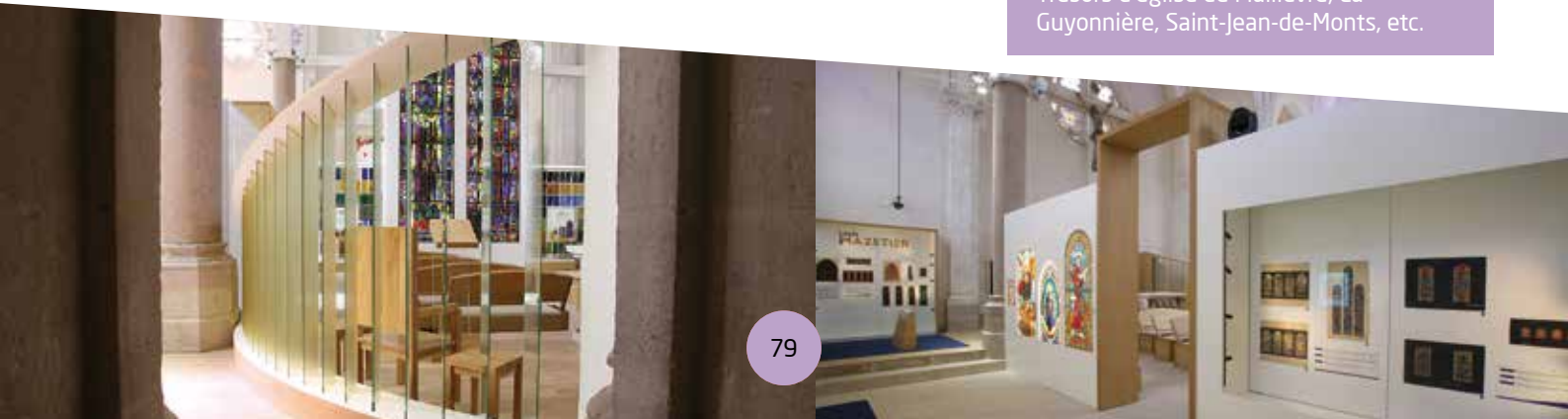
- Communes
- Intercommunalités
- Propriétaires privés
- Associations

EXEMPLES

Animations patrimoniales : conférences, expositions

Aide à la mise en place de muséographies patrimoniales (exemple : Vendée Vitrail à Mortagne-sur-Sèvre, voir illustrations)

Trésors d'église de Mallièvre, La Guyonnière, Saint-Jean-de-Monts, etc.



RESTAURATION DES ÉDIFICES RELIGIEUX



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Accompagnement pour la restauration des édifices religieux affectés aux cultes, protégés ou non au titre des monuments historiques

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Conseil méthodologique et technique, écoute active et ingénierie pour tout projet de restauration : diagnostic sanitaire préalable, choix de la maîtrise d'œuvre, travaux
- Accompagnement dans la phase préalable d'identification des besoins
- Assistance et conseil pour les travaux de restauration
- Subventions sur programmes et appels à projets départementaux
- Assistance et conseil dans la recherche de financements

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

Prise de contact :

- Entretien téléphonique, rendez-vous sur place avec les élus locaux, réunions d'échanges (par exemple avec le conseil municipal)
- Conseil méthodologique sur la conduite du projet, identification des intervenants (pour les édifices protégés notamment)
- Information sur les financements
- Compte-rendu de réunion et établissement d'une feuille de route

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Mise en relation avec les intervenants liés au patrimoine concerné : Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), architectes des bâtiments de France (ABF), Région, Clergé, Fondation du Patrimoine, architectes, restaurateurs...
- Mise à disposition des connaissances (base de données, recherches documentaires...)
- Conseil pour la rédaction du cahier des charges des éventuelles études préalables comme le diagnostic sanitaire

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

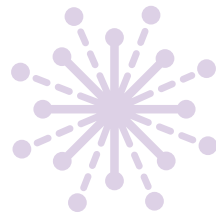
- Conseil sur le diagnostic sanitaire établi, sur les travaux proposés et leur phasage
- Conseil sur le recours éventuel à une assistance à maîtrise d'ouvrage et à une maîtrise d'œuvre
- Conseil sur les offres recueillies
- Accompagnement sur le montage des dossiers de demande de subvention

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Conseil lors des phases stratégiques des travaux
- Assistance dans la validation des travaux exécutés

5 EXPLOITATION

- Assistance dans la valorisation du patrimoine restauré



INTERVENANT

- Département via le secteur Patrimoine et Archéologie
- et avec le concours du CAUE
- (appui technique réalisé à titre gratuit)

BÉNÉFICIAIRES

Communes, intercommunalités, sans condition du nombre d'habitants

EXEMPLE

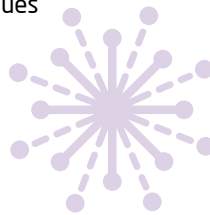
Première mise en œuvre en 2020.





OPÉRATIONS CONCERNÉES

Opérations archéologiques



PRESTATIONS PROPOSÉES

- Conseil aux aménageurs sur le cadre réglementaire de l'archéologie
- Conduite éventuelle d'opérations d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles dans le cadre d'aménagements)
- Études spécifiques en archéologie hors aménagements
- Valorisation du patrimoine archéologique

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Contact téléphonique
- Rendez-vous sur site pour cerner le projet, évaluer les contraintes techniques et les délais possibles d'intervention

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Conseil sur les procédures en archéologie (partenaires à solliciter et démarches à réaliser, contexte réglementaire)
- Mise en relation avec les partenaires institutionnels
- Estimation de la faisabilité de l'opération
- Réponse circonstanciée sur la capacité d'intervention du Département

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- En cas de prise en charge de l'opération par le Département :
- Accompagnement pour réaliser les formalités administratives avec l'État
 - Élaboration de la convention avec l'aménageur

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Réalisation de l'opération archéologique : intervention sur site, suivi de chantier
- Remise du rapport d'opération à l'État pour validation et transmission à l'aménageur

5 VALORISATION

- Actions de valorisation du patrimoine archéologique : communications, panneaux de valorisation, etc.

INTERVENANT

→ Département, via le secteur Patrimoine et Archéologie

CONDITIONS D'INTERVENTION

- Opérations réalisées dans le cadre de l'agrément délivré par le Ministère de la Culture
- Intervention suite à un arrêté de prescription de l'État, avec appel d'offres dans le cadre des fouilles liées à un projet d'aménagement et études de bâti

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités

EXEMPLES

Diagnostic pour le contournement routier de Coëx ou de Vouillé-les-Marais

Étude de bâti sur le donjon de Pouzauges

Conférences sur des découvertes archéologiques





OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Construction, agrandissement, rénovation ou aménagement d'un local d'archives
- Restauration et reliure d'archives pour assurer leur conservation

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Accompagnement des projets de locaux d'archives : conseils sur la pertinence des propositions et sur le respect de la réglementation
- Accompagnement des projets de restauration et de reliure dans un programme de sauvegarde des archives historiques

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Contact téléphonique ou par mail, puis rendez-vous et visite sur site si besoin

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

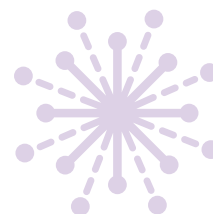
- Information sur les contraintes techniques et réglementaires
- Aide au recensement des archives à restaurer
- Appui sur le montage des dossiers de subvention dans le cadre du programme d'aide à la restauration des archives communales

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Aide à la sélection des offres et des prestataires pour la construction ou l'équipement des locaux d'archives, et pour la restauration des archives

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Appui sur le suivi de la prestation de restauration
- Contrôle de la réception des travaux de restauration et de reliure des archives



INTERVENANT

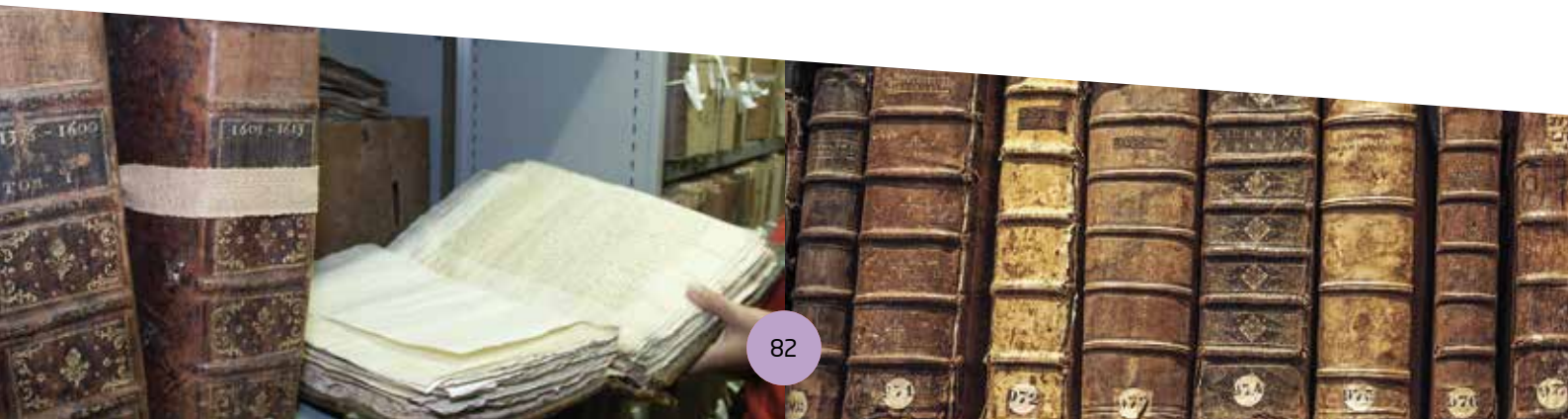
- Département via les Archives départementales (intervention gratuite)

BÉNÉFICIAIRES

Communes, intercommunalités, syndicats, organismes privés en charge d'une mission de service public

EXEMPLES

Conseils sur la restauration des archives (reliures cassées, feuillets déchirés, conservation des encres, etc.)



GESTION DES ARCHIVES PAPIER ET ÉLECTRONIQUES

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Traitement et organisation des archives
sous forme papier ou électronique
Recrutement d'archivistes

PRESTATIONS PROPOSÉES

Conseils et appui méthodologique pour la gestion
des documents en cours d'utilisation ou déjà
archivés, quels que soient leur forme ou leur
support : définition des besoins en archivage,
suivi des prestations d'archivage, recrutement,
classement, éliminations, dépôts éventuels aux
Archives départementales, externalisation chez
un prestataire d'archivage, dématérialisation,
communicabilité des archives

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

→ Contact téléphonique ou par mail, puis rendez-vous et visite sur site si besoin

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

→ Information sur les contraintes techniques et réglementaires
→ Appui à la définition des besoins en archivage
→ Définition des objectifs et des priorités après état des lieux / recensement
→ Information sur les solutions d'archivage

3 PHASE PRÉ- OPÉRATIONNELLE

→ Mise à disposition d'exemples de cahiers des charges pour les prestations de classement,
d'externalisation et de dématérialisation
→ Aide à la définition de prestations ou des besoins en personnel ponctuels ou au long cours

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

→ Aide à la sélection des offres et des prestataires de classement, d'externalisation et
de dématérialisation
→ Aide à la rédaction de fiches de poste, participation au jury de recrutement et appui
auprès du personnel retenu

5 EXPLOITATION

→ Appui auprès des prestataires retenus sur le mode de classement, le cadre réglementaire, etc.
→ Conseil et mise à disposition de la réglementation ou d'outils d'archivage
→ Contrôle des opérations d'archivage réalisées : inventaires des archives, bordereaux
d'élimination, etc.
→ Prise en charge des archives définitives devant être conservées aux Archives départementales



INTERVENANTS

- Département via les Archives départementales (intervention gratuite)
- Une fois défini, le travail peut être confié aux archivistes du Centre de gestion et les prestations informatiques à e-Collectivités

BÉNÉFICIAIRES

Communes, intercommunalités,
syndicats, organismes privés en
charge d'une mission de service
public

EXEMPLES

Visite des locaux d'archives
de la mairie de Challans pour
un conseil sur le traitement et
le classement des archives

Participation au recrutement
de deux archivistes par la
commune de l'Île d'Yeu



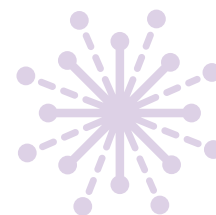


OPÉRATIONS CONCERNÉES

Construction, agrandissement, rénovation, aménagement et mise en service d'une bibliothèque/ médiathèque

PRESTATIONS PROPOSÉES

Accompagnement d'un projet de nouvel équipement de lecture publique de la définition du projet à l'ouverture aux usagers



ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Rendez-vous en mairie ou au siège de l'intercommunalité
- Première expression du besoin, information sur les contraintes techniques, financières et réglementaires, point sur possibilités de subventions

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Accompagnement à la rédaction du projet culturel (état des lieux et analyse de l'existant, enjeux et objectifs, fonctionnement des différents espaces de la bibliothèque, etc.)

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Appui à la rédaction des cahiers des charges pour l'immobilier, le mobilier, les acquisitions de documents et l'informatisation
- Aide à la sélection des offres et des prestataires
- Aide à la redéfinition des équipes (bénévoles, définition des besoins en personnel)

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Suivi des phases esquisses et études d'avant-projet : avant-projet sommaire (APS), avant-projet définitif (APD)
- Analyse des collections, mise en place d'une nouvelle offre documentaire, prêt exceptionnel de documents
- Schéma d'implantation du mobilier
- Formation des équipes
- Aide à la définition des fiches de postes et participation éventuelle aux jurys de recrutement du personnel

5 EXPLOITATION

- Bilan quantitatif et qualitatif à l'issue de la première année de mise en service
- Suivi à moyen et long terme
- Préconisation d'améliorations si nécessaire

INTERVENANTS

- Département (prestations gratuites)
- CAUE

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités (après signature d'une convention)

EXEMPLE

La commune des Lucs-sur-Boulogne a souhaité en 2014 engager une réflexion sur la construction d'une nouvelle médiathèque. Cette réflexion a abouti à la rédaction d'un projet culturel, à la définition des besoins en espaces, matériel et mobilier et à l'ouverture en avril 2018 d'une médiathèque de 350 m²





OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Formation et accompagnement des équipes
- Aide à la constitution et au renouvellement des fonds
- Accueil des usagers
- Actions de médiation et d'animation
- Programmation culturelle
- Projets et offres de services numériques

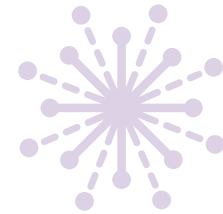
PRESTATIONS PROPOSÉES

Accompagnement pour la gestion des bibliothèques-médiathèques

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Contact téléphonique, rendez-vous en bibliothèque



2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Analyse des fonds et des collections (ouvrages imprimés, musique, cinéma,...)
- Aide à la définition d'un projet ou d'un programme d'animation
- État des lieux sur l'informatisation et des projets numériques de la bibliothèque

3 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Appui à la rédaction d'une politique documentaire
- Assistance à la rédaction des marchés publics et à la sélection des offres (acquisition d'ouvrages, mobilier, logiciels de bibliothèques, interventions d'auteurs et d'artistes,...)
- Mise en place de plans ou d'actions de formation
- Renouvellement et mise en place des collections
- Suivi des projets d'action culturelle (animations, expositions,...)
- Accompagnement de projets numériques (médiation, acquisition et diffusion de ressources,...)
- Conseils sur la communication des bibliothèques (supports papier, blog, réseaux sociaux,...)

4 EXPLOITATION

- Évaluations quantitative et qualitative
- Suivis réguliers de l'évolution de la bibliothèque

INTERVENANT

- Département (prestations gratuites)

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités (après signature d'une convention)

EXEMPLE

Mise en place d'un plan de formation pour les bénévoles et les salariés d'un réseau de lecture publique



MISE EN PLACE ET STRUCTURATION DE RÉSEAUX DE LECTURE PUBLIQUE



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Développement de la compétence lecture publique sur une échelle intercommunale

PRESTATIONS PROPOSÉES

Sensibilisation et formation des élus et des équipes, visites de structures équivalentes, définition et suivi des étapes du projet

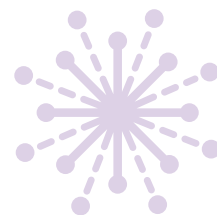
ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1

LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

→ Contact téléphonique, rendez-vous au siège de l'intercommunalité



2

DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

→ Analyse de l'existant (état des lieux de la lecture publique sur le territoire)
→ Accompagnement à la rédaction du projet culturel du territoire
→ Participations aux comités de pilotage et aux comités techniques des éventuels Contrats Territoire Lecture

3

PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

→ Tri des collections et appui à la rédaction de la politique documentaire
→ Assistance à la rédaction des marchés publics (acquisition d'ouvrages, informatisation du réseau, etc.)
→ Aide à la définition des besoins en personnel
→ Mise en place de plans de formation

4

PHASE OPÉRATIONNELLE

→ Accompagnement de la sélection des offres
→ Mise en place et informatisation des collections
→ Formation des équipes (bénévoles et salariés)
→ Définition des fiches de postes et participation éventuelle aux jurys de recrutement

INTERVENANT

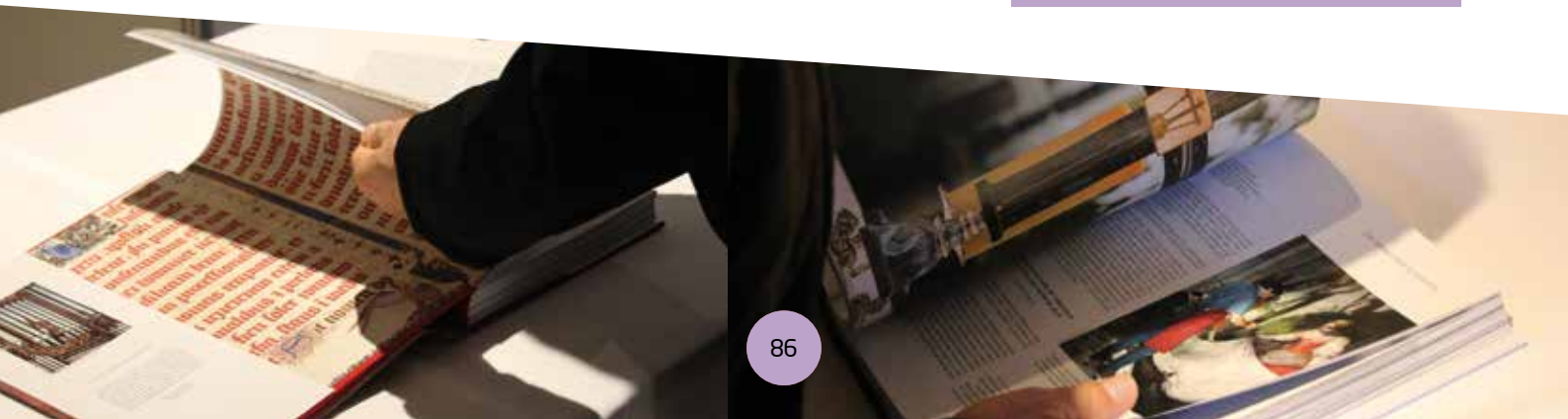
→ Département (prestations gratuites)

BÉNÉFICIAIRES

Intercommunalités (après signature d'une convention)

EXEMPLES

Aide à la prise de la compétence lecture publique et accompagnement des élus pour le diagnostic préalable, la définition des différents scénarios, le choix des prises de compétences et l'assistance au recrutement du personnel



ACCOMPAGNEMENT POUR LE RECRUTEMENT DE BIBLIOTHÉCAIRES QUALIFIÉS

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Développement de la compétence lecture publique sur une échelle communale ou intercommunale

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Accompagnement des élus et des équipes dans une réflexion sur le personnel dédié à la lecture publique sur le territoire
- Analyse et définition des besoins en personnel, compétences et en formation

ÉTAPES DU PROJET

NIVEAU DE PRESTATIONS

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

- Contact téléphonique, rendez-vous en commune ou en intercommunalité
- Réunions en lien avec le projet culturel d'un nouvel équipement de lecture publique ou avec la redéfinition d'un équipement existant

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

- Analyse des besoins en compétences : gestion d'équipe, médiation, bibliothéconomie (gestion d'une bibliothèque, techniques de catalogage, de classement, de description des ouvrages), numérique
- Adéquation avec le projet culturel et avec le projet de bibliothèque
- Maintien et développement du service public dans une commune et dans un territoire

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

- Accompagnement à la définition de l'organigramme
- Accompagnement à la rédaction de la fiche de poste
- Accompagnement pour la diffusion de l'offre auprès des réseaux institutionnels et professionnels
- Mise en place d'un éventuel plan de formation pour l'ensemble de l'équipe (salariés + bénévoles + élus)

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Analyse des candidatures avant entretien
- Participation éventuelle aux jurys de recrutement

5 EXPLOITATION

- Accompagnement ponctuel de l'agent lors de sa prise de poste
- Éventuellement, formations complémentaires pour l'agent recruté, à la Direction des Bibliothèques

INTERVENANT

- Département (prestations gratuites)

CONDITIONS D'INTERVENTION

- Communes et intercommunalités sous convention avec le Département dans le cadre de sa mission de lecture publique
- Prestations entièrement gratuites

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités

EXEMPLES

Recrutement de la responsable du réseau bibliothèques de Saint-Fulgent-les-Essarts

Recrutement de la responsable de la Médiathèque du Poiré-sur-Vie

Recrutement de la responsable des médiathèques d'Aubigny-les-Clouzeaux

Recrutement de la responsable des médiathèques de Montréverd





TOURISME

Les collectivités ont de nombreux leviers pour développer cette activité de leur territoire et son attractivité : une offre de qualité en hébergements, des sites touristiques adaptés, ou encore des activités de pleine nature autour de la randonnée pédestre ou du vélo.

CRÉATION OU AMÉLIORATION DE SENTIERS PÉDESTRES ET PISTES CYCLABLES



OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Création ou amélioration d'itinéraires touristiques : sentiers pédestres, pistes cyclables, sentiers équestres...
- Création d'équipements liés aux itinéraires (aires de services, etc.)

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Étude d'opportunité, recherche d'itinéraires, proposition de solutions d'aménagements, chiffrage et réalisation de travaux, coordination des acteurs
- Aide en vue de la labellisation Vendée Vélo / Vendée Rando ou à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

2 DÉFINITION ET FORMALISATION DU BESOIN

3 PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

4 PHASE OPÉRATIONNELLE

5 EXPLOITATION

NIVEAU DE PRESTATIONS

- Contact avec la collectivité : entretien téléphonique, visite du site
- Participation à une réunion de lancement du projet

- Analyse du besoin et proposition de solutions
- Étude d'opportunité de la création de l'itinéraire
- Conseil de premier niveau sur le cadre juridique et administratif et les acteurs à mobiliser
- Premier estimatif des travaux et de la faisabilité technique de l'itinéraire

Accompagnement pour la réalisation technique :

- Identification des tracés et des différentes contraintes techniques et réglementaires (foncier, revêtement, traversées de routes, points noirs, etc.), recommandations et proposition de solutions techniques (aménagements, signalétique, information touristique, services, etc.). Conseils sur l'approche paysagère et la prise en compte de la trame verte et bleue
- Accompagnement pour la rédaction du cahier des charges et la sélection des prestataires
- Mise en relation avec les acteurs concernés : associations foncières, collectivités, Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP), associations, etc.

Valorisation des itinéraires :

- Information sur les procédures d'inscription ou de labellisation des itinéraires
- Inventaire des offres touristiques locales et environnantes pouvant être valorisées
- Information sur les bonnes pratiques (services, signalétique, outils d'interprétation, etc.)

Réalisation de l'opération sous la forme :

- d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage pendant la phase de réalisation et de réception des travaux (gestion des actes administratifs, suivi des travaux, gestion des marchés...)
- ou possibilité de suivre la réalisation des travaux dans le cadre d'une convention de maîtrise d'œuvre
- Pour les sentiers de randonnées pédestres, balisage par le Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP)

- Recommandations sur l'entretien et la gestion de l'itinéraire



INTERVENANTS

- Département
- SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée ou SAEML Vendée Expansion
- CAUE
- CDRP

EXEMPLES

Analyse des attentes des clientèles touristiques à vélo, audit des itinéraires cyclables locaux et premier niveau de recommandations pour satisfaire les clientèles

Conseils sur la création d'un nouvel itinéraire : la sécurisation des carrefours, les panneaux et la signalétique à mettre en place, les revêtements des pistes cyclables

MISE EN VALEUR TOURISTIQUE D'UN SITE NATUREL



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Mise en valeur touristique d'un site naturel

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Analyse des tendances en termes de valorisation de sites naturels du même type que le site étudié
- Inventaire et audit des offres touristiques du site concerné
- Recommandations pour le développement touristique du site

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION / FORMALISATION DU BESOIN

- Entretien préalable avec les élus locaux
- Exposé et échange sur la problématique
- Visite sur site(s)
- Définition des prestations et d'un calendrier
- Rédaction d'une note de synthèse



2 PHASE OPÉRATIONNELLE

Phase 1 : analyse des offres environnantes, des tendances de marché nationales et de réalisations exemplaires

- À partir des données disponibles, analyse des tendances vendéennes
- Analyse des tendances nationales et présentation de réalisations exemplaires dans d'autres territoires (aménagements, activités mises en place,...)

Phase 2 : inventaire et qualification des offres touristiques existantes du site

- Inventaire des offres touristiques du site (implantation, types,...)
- Analyse et détermination des forces et faiblesses des offres touristiques du site, ainsi que des opportunités et des menaces pour leur développement

Phase 3 : recommandations pour le développement touristique du site

- Au regard des conclusions de l'audit et des tendances du marché, proposition d'axes de développement touristique adaptés au site naturel
- Au regard des contraintes locales, proposition de pistes d'actions à mener pour renforcer les activités touristiques du site

À chaque phase, présentation d'un livrable au groupe de suivi de la mission
Participation possible du CAUE sur les aspects paysagers

3 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES / OPTIONNELLES

- Appui technique pour la mobilisation des acteurs clés par la réalisation d'ateliers de travail thématiques
- Aide à la priorisation des pistes d'actions préconisées
- Mise en relation avec des partenaires pour la mise en œuvre des pistes d'actions préconisées
- Appui technique pour la recherche de porteurs de projets (appel à projet, annonce de mise en vente) si besoin et hors délégation de service public
- Aide à la définition des plans d'aménagements et à la mise en œuvre des travaux (mission d'AMO)

INTERVENANTS

- SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée
- CAUE pour les aspects paysagers

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités,
actionnaires de l'Agence de Services aux
Collectivités Locales de Vendée

EXEMPLE

Site naturel de Touchegray : étude de valorisation touristique d'un lac pour la Communauté de communes du pays de Chantonay

CRÉATION, EXTENSION, AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Création, extension et aménagement d'une aire de camping-cars

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Étude sur l'opportunité de la création, extension ou modernisation d'une aire de camping-cars, compte tenu du diagnostic de l'offre et de la demande locale
- Conseil sur le choix d'un site d'implantation
- Préconisations pour la mise en œuvre de l'aire de camping-cars : quels aménagements, quels services proposer, etc.
- Chiffrage de travaux
- Assistance technique et maîtrise d'œuvre
- Définition de programme
- Travaux de réalisation

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION / FORMALISATION DU BESOIN

- Entretien préalable avec les élus locaux
- Exposé et échange sur la problématique
- Visite sur site(s)
- Proposition de services
- Définition des prestations et d'un calendrier

2 PHASE OPÉRATIONNELLE

Étape 1 :

- Analyse et présentation du marché des camping-cars
- Analyse des pratiques des camping-caristes en France et en Vendée
- Présentation du contexte réglementaire de l'activité

Étape 2 :

- Analyse des tendances, des offres environnantes et formulation de recommandations
- Évaluation de la demande locale
- Analyse des tendances nationales en termes d'aires d'accueil de camping-cars

Visite et évaluation :

- Des aires de camping-cars et campings environnants accueillant des camping-cars
- Du site d'implantation potentiel

Recommandations :

- Participation possible du CAUE pour l'intégration paysagère des sites

3 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES / OPTIONNELLES

- Chiffrage de travaux
- Assistance technique et maîtrise d'œuvre
- Définition de programme de travaux
- Travaux de réalisation



INTERVENANTS

- Agence de services aux collectivités locales de Vendée
- CAUE (intégration paysagère)

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités, actionnaires de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée

EXEMPLES

Audit des aires existantes sur Challans-Gois Communauté et recommandations

étude de faisabilité d'un réseau d'aires de camping-cars sur le Pays-de-Mortagne

AUDIT DES PERSPECTIVES D'ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES PUBLICS

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Audit et préconisations pour l'avenir d'un équipement touristique appartenant à la collectivité (camping municipal, site de visite ou site de loisirs...)

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Audit de l'équipement touristique et de son environnement (camping, site de visite...)
- Préconisations en matière de développement et d'évolution
- Le cas échéant, étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement ou l'extension de l'équipement
- Recherche d'un repreneur ou d'un investisseur

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION / FORMALISATION DU BESOIN

NIVEAU DE PRESTATIONS

- Entretien préalable avec les élus locaux
- Exposé et échange sur la problématique
- Visite sur site(s)
- Définition des prestations et d'un calendrier



2 PHASE OPÉRATIONNELLE

- Recueil et analyse de données sur l'équipement étudié
- État des lieux de l'environnement touristique
- Analyse et présentation des tendances du marché et des pratiques
- Évaluation de la demande locale
- Préconisation sur les services, les équipements, l'aménagement et les modes de gestion...
- Participation possible du CAUE pour l'intégration paysagère des équipements

3 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES / OPTIONNELLES

- Appel à projets pour la recherche d'un candidat, repreneur ou investisseur (rédaction des annonces, analyse des candidatures)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage en cas de travaux d'aménagement, de modernisation ou d'extension

INTERVENANTS

- SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée
- CAUE (intégration paysagère)

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités, actionnaires de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée

EXEMPLE

Camping des Essarts-en-Bocage : audit de l'équipement, analyse de son environnement et appel à projets pour trouver un repreneur



AUDIT ET PERSPECTIVES DE L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE MARCHAND



OPÉRATIONS CONCERNÉES

Questionnement sur les caractéristiques et problématiques de l'hébergement touristique marchand et sur la structuration et l'amélioration de l'offre

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Connaissance des attentes des clientèles en matière d'hébergement touristique
- Analyse quantitative et qualitative des offres du territoire en hébergement touristique marchand
- Préconisations pour adapter, structurer ou faire évoluer l'offre d'hébergement

ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA RÉFLEXION / FORMALISATION DU BESOIN

2 PHASE OPÉRATIONNELLE

3 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES / OPTIONNELLES

NIVEAU DE PRESTATIONS

- Entretien avec les élus locaux
- Exposé et échange sur la problématique
- Définition des prestations et d'un calendrier
- Mise à jour et transmission par la collectivité de la base de données Tourinsoft concernant le niveau d'équipement et la qualification des hébergements. La SAPL analysera les données complétées par le territoire



Connaissance des clientèles :

- Connaissance et analyse des profils et des pratiques des clientèles du territoire
- Identification au niveau national des grandes tendances de consommation en matière d'hébergement touristique
- Présentation de réalisations exemplaires

Connaissance de l'offre :

- Détermination des points forts et points faibles de l'offre d'hébergement touristique proposée sur le territoire
- Identification des opportunités et menaces pour améliorer l'offre

Recommandations :

- Identification des types d'hébergements touristiques à conforter ou à développer
- Proposition des pistes d'actions pour adapter les offres à la demande client

Accompagnement de la collectivité dans un suivi après l'étude :

- Présentation de l'étude devant divers publics
- Accompagnement à la mise en œuvre des recommandations

INTERVENANT

SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée

BÉNÉFICIAIRES

Communes et intercommunalités, actionnaires de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée

EXEMPLES

Analyse des pratiques des clientèles, audit des offres locales et recommandations pour les adapter à la demande

Conseil sur les outils à mettre en place tels que : formation des hébergeurs aux langues étrangères, aides financières à la modernisation des gîtes, hôtels et campings, adaptation des règles d'urbanisme pour les nouveaux projets, information sur le prélèvement de la taxe de séjour, etc.

Accompagnement des propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes sur l'architecture et les paysages



ADMINISTRATION ET GESTION

La mise en œuvre des politiques publiques demande de s'appuyer sur des ressources : ressources humaines, questions juridiques, formation des élus ou encore numérique. Des outils et conseils existent pour aider les collectivités dans leur gestion interne et leur administration.

RESSOURCES HUMAINES, ORGANISATION, CONSEIL ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE



PRÉSENTATION

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée accompagne les collectivités et établissements publics dans la gestion de leur personnel, du recrutement à la retraite. Il organise les concours d'accès aux métiers territoriaux, propose des services juridiques et des services spécialisés (conditions de travail, médecine préventive, conseil en organisation, bulletins de paie...)

DOMAINE D'INTERVENTION

Accompagnement à la gestion des Ressources Humaines, aide administrative et juridique à la gestion publique

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Gestion de la carrière des agents (du concours à la retraite)
- Aide au recrutement
- Mise à disposition de personnels Missions Temporaires
- Établissement des bulletins et mise à disposition de tous les éléments de la paie
- Médecine professionnelle et préventive
- Missions d'inspection hygiène et sécurité du travail
- Aide à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Conseil en organisation
- Conseil juridique dans tous les domaines de gestion des collectivités
- Gestion et élimination des archives papiers et numériques

INTERVENANT

- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vendée

CONDITIONS D'INTERVENTION

Toutes les collectivités et tous les établissements publics adhérents bénéficient des prestations obligatoires (concours, instances médicales, gestion des carrières). Les autres prestations résultent de conventions signées et tarifées conformément aux décisions annuelles du conseil d'administration

BÉNÉFICIAIRES

Communes et établissements publics de Vendée

EXEMPLES

Établissement des paies d'une collectivité, allant du calcul à la mise à disposition dématérialisée de tous les éléments de la paie et permettant une intégration dans les logiciels comptables, avec l'établissement des diverses déclarations

Conseil en organisation sollicité par une commune nouvelle au moment de sa création, ou par une communauté de communes réorganisant ses services à l'issue d'une prise de compétences

Inspection d'une commune permettant de l'accompagner dans la mise en œuvre des mesures relatives à l'hygiène et la sécurité au travail

Mise à disposition d'un agent d'accueil en mairie pendant la période estivale

Conseil juridique quant à l'établissement des délégations du Maire à ses Adjoints



MISE EN RÉSEAU ET FORMATION DES ÉLUS



PRÉSENTATION

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée accompagne l'ensemble des élus des communes et intercommunalités de Vendée dans l'exercice de leur fonction. Lieu d'échange et de partage, elle favorise la mise en réseau des élus du territoire, participe à leur formation tout au long du mandat et assure leur représentation au sein de nombreuses commissions intéressant la vie des collectivités

DOMAINE D'INTERVENTION

Mise en réseau et formation des élus

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Formation des élus :
 - Formation obligatoire pour les élus ayant reçu une délégation
 - Formation continue dans de nombreux domaines (finances, marchés publics, urbanisme, développement personnel,...)
 - Formation en intra à la demande de la collectivité
- Mise en réseau : voyage d'études / carrefour des maires / réunions d'information
- Représentation auprès des instances et commissions départementales, régionales
- Coordination de l'accueil des gens du voyage dans le cadre des grands passages

INTERVENANT

- Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée

CONDITIONS D'INTERVENTION

Une participation financière peut être demandée selon les activités ou manifestations

Pas de critère de sélection des participants

BÉNÉFICIAIRES

Toutes les communes et intercommunalités de Vendée adhérentes

EXEMPLES

Septembre 2020 : Mise en place de la formation obligatoire des élus en application de la loi engagement et proximité

Tous les ans : Organisation du déplacement au congrès des maires de France (déplacement, hôtel, restauration, théâtre...)

Octobre 2018 : Organisation du carrefour des maires à St Jean de Monts au palais des Congrès Odyssea. Tables rondes autour de la démocratie participative + salon des partenaires

Avril 2019 : Voyage d'étude en Bretagne sur l'extension et le renouvellement urbain

2017 - 2022 : Participation à la rédaction et au suivi du schéma départemental d'accueil des gens du voyage





PRÉSENTATION

e-Collectivités, opérateur public de services numériques, est le partenaire des collectivités territoriales et établissements publics situés sur la région des Pays de la Loire pour développer leurs usages numériques et les accompagner dans l'administration électronique. Le syndicat mixte permet de :

- Mutualiser les moyens pour offrir aux collectivités des solutions numériques performantes et accessibles
- Apporter l'expertise technique nécessaire à leur fonctionnement
- Et assurer un service de proximité aux agents et élus des collectivités

DOMAINE D'INTERVENTION

Fourniture de solutions numériques pour la gestion des collectivités

PRESTATIONS PROPOSÉES

L'offre de services d'e-Collectivités :

- Plateforme d'administration électronique (parapheur électronique, tiers de télétransmission, convocation électronique, travail collaboratif, GED, dématérialisation des marchés publics)
- Fourniture de certificats électroniques
- Portail de gestion de la relation usager
- Délégués à la protection des données mutualisées (DPO)
- Centrale d'achats Télécom
- Centrale d'achats École numérique
- Fourniture, support et formation de logiciels métiers
- Messagerie professionnelle
- Portail open data
- Plateforme de démocratie participative
- Sites internet / intranet
- Sauvegarde en ligne
- Wifi territorial
- Visioconférence

INTERVENANT

→ e-Collectivités

CONDITIONS D'INTERVENTION

Les collectivités doivent délibérer pour adhérer au syndicat. La plateforme d'administration électronique est mise à disposition des collectivités dans le cadre de leur adhésion. Les prestations à la carte de fourniture de solutions ou d'accompagnement (conseil, formation) peuvent nécessiter des conventions et sont soumises à tarification.

BÉNÉFICIAIRES

Les collectivités et établissements publics situés sur la région des Pays de la Loire

EXEMPLES

Mise à disposition d'une plateforme d'administration électronique mutualisée pour tous les adhérents.

Fourniture d'une classe mobile et d'équipements multimédia pour l'école de Mouilleron-Saint-Germain.

Mise à disposition d'une plateforme de consultations publiques pour Vendée Grand Littoral.

Fourniture d'abonnement fibre pour la mairie de Longèves.

Déploiement d'un portail de gestion relation usager pour faciliter les échanges avec les citoyens pour toutes les communes et EPCI.



PRÉSENTATION

L'association Géo Vendée est la plateforme des Systèmes d'Information Géographique au service de toutes les collectivités de Vendée. L'association a pour objet la promotion des Systèmes d'Information Géographiques, la gestion des données territoriales et le développement d'applications métiers mutualisées et collaboratives.

Géo Vendée collecte, diffuse et traite les données territoriales de près de 70 adhérents et les accompagne dans la maîtrise de leurs données métiers en développant, en interne et sur mesure, des applications, outils et observatoires collaboratifs.

DOMAINES D'INTERVENTION

Géo Vendée accompagne ses adhérents dans la mise en place et la maintenance de leur Système d'Information par :

- L'enrichissement des référentiels géographiques et leur adaptation aux besoins spécifiques des utilisateurs
- La production de données géographiques (Plan de Corps de Rue Simplifié, Base Adresse Locale Vendée)
- La constitution d'une banque de données géographiques vendéennes et régionales des données de réseaux (électrique, gaz, assainissement, alimentation eau...), d'occupation du Sol (cadastre et fichiers fonciers, PLU...), de sécurité (DECI, accès plage, accidentologie SDIS...), de patrimoine (Bâtiments publics...), de cadre de vie (déchets, espaces verts, chasse, randonnée...), de statistiques (INSEE, URSAFF, tourisme...).
- La diffusion, totale ou partielle, de ces données auprès des membres de l'association et partenaires agréés, de manière gratuite ou payante selon le cas.
- L'achat mutualisé de données ou de matériels dans le domaine de l'Information Géographique.
- La mise en œuvre d'actions de formation et d'information des élus, des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et des partenaires divers, en matière d'information géographique et d'utilisation des outils
- La conduite de missions d'animation (accompagnement des utilisateurs) et de promotion (par tous moyens adaptés) en matière d'information géographique
- La réalisation de prestations sur mesure de développement d'applications collaboratives pour le compte de ses adhérents.

PRESTATIONS PROPOSÉES

- Collecte, diffusion et traitement de données territoriales
- Formation SIG, bases de données et portail décisionnel
- Développements d'applications et observatoires métiers collaboratifs
- Réalisation de cartes de la Vendée
- Assistance choix technique et recrutement
- Expertise AMO/Audit
- Cahiers des charges de numérisation (assainissement, espaces verts, document d'urbanisme)

INTERVENANT

- Géo Vendée

CONDITIONS D'INTERVENTION

Géo Vendée intervient exclusivement pour le compte de ses adhérents et propose des prestations gratuites ou payantes selon les cas. Ces conditions sont détaillées dans les modalités générales d'accès aux services de Géo Vendée. Les prestations de développements d'applications et observatoires métiers collaboratifs font l'objet d'un devis.

BÉNÉFICIAIRES

Peuvent adhérer à Géo Vendée toutes structures de droit public ou privé agréées par le Conseil d'Administration et toute personnalité ou personne morale de droit public ou privé reconnue pour sa compétence dans le domaine de l'information géographique

EXEMPLES

Développement et mise en place des observatoires des Zones d'Activités Économiques, des déchetteries, de l'urbanisme, des friches Industrielles...

Développement d'applications métiers collaboratives DECI85, AvisRezo...

Production et pilotages des référentiels Base Adresse Locale Vendée et Plan de Corps de Rue Simplifié (plan des rues à 10 cm de précision).

ANNUAIRE

ANNUAIRE

→ Département de la Vendée

40, rue Maréchal Foch
85 923 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tél. 02 28 85 86 02
vendeeingenierie@vendee.fr
www.vendee.fr

→ Vendée Expansion / Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée

33, rue de l'Atlantique - CS 80206
85 005 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 44 90 00 - Fax : 02 51 62 36 73
contact@spl-services-vendee.fr
www.vendee-expansion.fr

→ CAUE de la Vendée

45, boulevard des États-Unis - CS 40685
85 017 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 37 44 95
caue85@caue85.com
www.caue85.com
www.facebook.com/CAUE85
À partir de juin 2021 : 33 rue de l'Atlantique, 85 000 La Roche sur Yon

→ ADILe

143, boulevard Aristide Briand
85 000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 44 78 78
contact@adil85.org
www.adil85.org
À partir de juin 2021 : 33 rue de l'Atlantique, 85 000 La Roche sur Yon

→ Établissement Public Foncier de la Vendée (EPF)

123, boulevard Louis Blanc
85 000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 05 66 33
contact@epf-vendee.fr
www.epf-vendee.fr

→ Vendée Foncier Solidaire

123 Boulevard Louis Blanc
85000 La Roche-sur-Yon
contact@vendeefonciersolidaire.fr
02 44 40 13 06
www.vendeefonciersolidaire.fr

→ Trivalis

Syndicat mixte d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée
31, rue de l'Atlantique - CS 30605
85 015 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 451 451
contact@trivalis.fr
trivalis.fr

→ Vendée Eau

57, rue Paul Émile Victor - CS 90041
85 036 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 24 82 00
vendee-eau@vendee-eau.fr
www.vendee-eau.fr

→ SyDEV

3, rue du Maréchal Juin - CS 80040
85 036 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 45 88 00
accueil@sydev-vendee.fr
www.sydev-vendee.fr

→ Vendée Énergie

3, rue du Maréchal Juin - CS 80040
85 036 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 45 88 86
contact@vendee-energie.fr
www.vendee-energie.fr

→ Vendée Numérique

Bureaux : 123, boulevard Louis Blanc - Hall D2
85 000 La Roche-sur-Yon
Courrier : 40, rue du Maréchal Foch
85 923 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tél. 02 51 44 20 40
contact@vendeenumerique.fr
www.vendeenumerique.fr

→ Maison des communes

65, rue Kepler - CS 60239
85 006 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 44 50 60
maisondescommunes@cdg85.fr
www.maisondescommunes85.fr

→ Syndicat mixte e-Collectivités

65 rue Kepler
85 600 La Roche-sur-Yon
02 51 33 01 40
contact@ecollectivites.fr
www.ecollectivites.fr

→ Géo Vendée

65 Rue Kepler - BP 239
85006 La Roche sur Yon
contact@geovendee.fr
Directeur : Cédric Seigneuret
02 51 44 10 29 / 06 17 06 35 46

→ Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Maison des communes - 65, rue Kepler - CS 60239
85006 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 44 50 60
direction@cdg85.fr
www.maisondescommunes85.fr

→ Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée

Maison des communes - 65, rue Kepler - CS 60239
85006 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 53 33 01 38
asso.maires@cdg85.fr
www.maisondescommunes85.fr

- **Observatoire Économique, Social et Territorial de la Vendée (OESTV)**
16, rue Olivier de Clisson - CS 10049
85 002 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 24 83 33
oestv@wanadoo.fr
observatoire-economique-vendee.fr
- **Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Économique (MDEDE)**
40, rue du Maréchal Foch
85 923 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 44 26 85
mdede.contact@vendee.fr
www.emploi.vendee.fr
- **Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vendée (SDIS)**
Les Oudairies - BP 695
85 017 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 45 10 10
accueil@sdis.fr
www.sdis85.com
- **Vendée Habitat**
Tél. Direction générale : 02 51 09 85 25 -
secretariatdedirection@vendeehabitat.fr
Tél. Direction du développement : 02 51 09 85 89
Adresse du siège : 28, rue B. Franklin - CS 60045
85 002 La Roche-sur-Yon Cedex
- **Compagnie du Logement**
6, rue Maréchal Foch - CS 80109
85 003 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 45 23 00
contact@cie-logement.fr
www.la-compagnie-du-logement.fr
- **ORYON**
92, boulevard Gaston Defferre - CS 30737
85 018 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 37 23 08
ouvrard.l@oryon.fr
www.oryon.fr
- **PODELIHA**
Agence de La Roche-sur-Yon :
125, boulevard des Belges
85 036 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 36 59 48
Siège social :
13, rue Bouche Thomas - CS 10906
49009 Angers Cedex 01
Tél. 02 41 68 77 22
- **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)**
Pôle territoires
16, rue Olivier de Clisson - CS 10049
85 002 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 45 32 24
pole.territoires@vendee.cci.fr
www.vendee.cci.fr
- **Chambre des métiers et de l'artisanat**
35, Rue Sarah Bernhardt
85 000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 44 35 00
accueil85@artisanatpaysdelaloire.fr
www.artisanatpaysdelaloire.fr
- **Chambre d'agriculture**
Siège : Chambre d'agriculture Pays-de-la-Loire
9, rue André-Brouard - CS70510
49105 Angers Cedex 2
Vendée : 21 Boulevard Réaumur
85 000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 36 82 22
accueil@vendee.chambagri.fr
pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
- **Services de l'État :**
Préfecture de la Vendée
29, rue Delille
85 000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 36 70 85
prefecture@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr
Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
29, Rue Delille
85 000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 36 75 00
ddcs@vendee.gouv.fr
www.ddcs85.fr
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
19, rue Montesquieu - BP 60827
85 021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 44 32 32
ddtm@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr
Direction Départementale de la Protection des Populations de la Vendée (DDPP)
185, boulevard du Maréchal Leclerc - B. P. 90795
85 020 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 47 10 00
ddpp@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr
- **Région des Pays-de-la-Loire**
Courrier : Conseil Régional - Hôtel de Région
des Pays-de-la-Loire
1, rue de la Loire - 44000 Nantes
Tel 02 28 20 50 00
www.paysdelaloire.fr
Antenne de Vendée :
119 rue du Maréchal Joffre - CS 90295
85007 La-Roche-sur-Yon Cedex
02 51 44 75 00
antenne.vendee@paysdelaloire.fr

